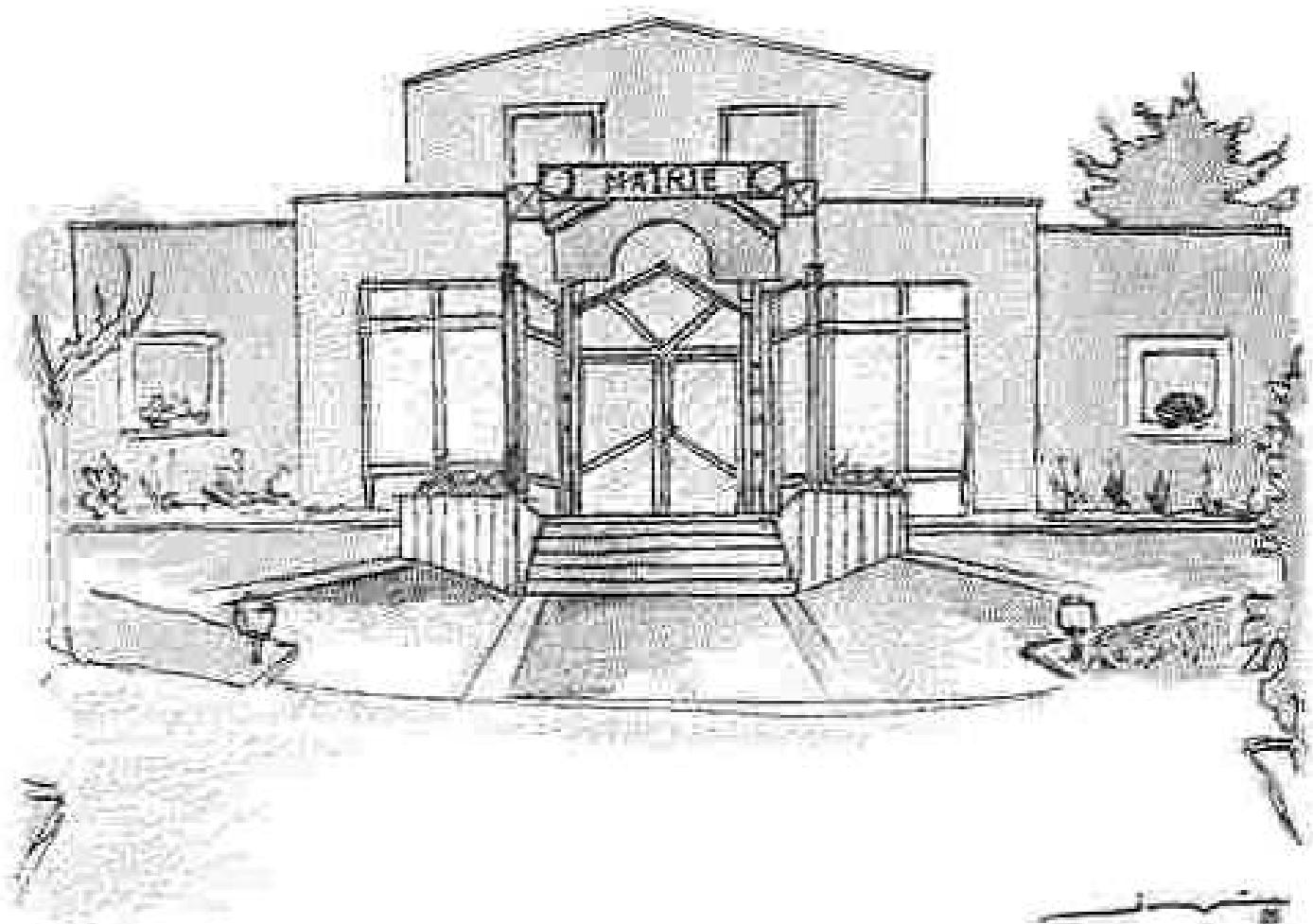


BULLETIN

MUNICIPAL

N° 10



OMEY 98

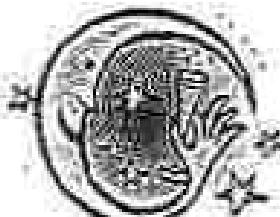


Meilleurs Vœux pour 1999



- SOMMAIRE -

Editorial	p. 1
Letter from the Mayor	p. 2
The new municipal team p. 3	
Intercommunalité	p. 5
Local finances	p. 9
Schools	p. 13
Associative life	p. 20
A look at the past	p. 26
Duties and obligations	p. 31
Various information	p. 36
Notes	p. 53
Useful numbers	p. 55



Ont collaboré au présent document : A. BRIGNOLI, J.P. BRIGNOLI, E. CHAMLEFFEL, M. CONROY, L. LAMBERT, G. LEBOVALLÉT, E. MAS, E. VALENTIN, J. VONCHET.
Les personnes qui souhaitent faire partie de ce dossier ou participer à l'écriture d'articles peuvent les manifester.

EDITO

Cette année 1998 a été marquée d'un événement, celui de

LA COUPE DU MONDE DE FOOT-BALL.

Tous les Français et particulièrement notre Commune ont vécu ce jour avec beaucoup d'émotion. C'était la fête partout et beaucoup de gens se sont réunis pour marquer l'événement.

Magique et presque thérapeutique, cette Coupe du Monde a permis aux femmes, aux hommes et aux enfants de faire enfin une bonne fête collective dont ils garderont mille souvenirs.

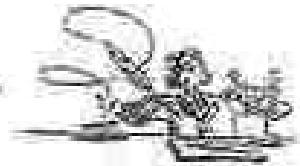
C'est important, car on n'a pas tous les jours l'occasion d'exprimer notre bonheur avec une grande joie et ceci grâce à l'Equipe de France en battant le Brésil en finale : et 1, et 2, et 3 ...

3 - 0

Car en plus, cette Coupe a permis de faire apprécier des petits pays inconnus de la planète foot, qui se sont hissés à des niveaux jamais imaginés jusque là, et par là même sont arrivés à faire connaître et presque légitimer leur existence politique.

Ainsi, nous avons eu cette Coupe du Monde avec grand succès.

Je crois que cette victoire sera gravée à jamais dans le cœur des Français, ainsi que dans celui de nos citoyens d'Orsay. Michel GONDOY.



Lettre du Maire à ses concitoyens...

Chères Omystes, Chers Groyats,

Priez jamais cela à Omey !

Une once est venue embraser la vie municipale. Mais ce n'est pas suite à une « contestation » comme, si ou l'entendre.

A vous, habitants d'Omey, je vous prie de bien vouloir nous excuser de la gêne que cela aura pu vous apporter dans vos démarches administratives durant les mois difficiles qu'a traversé notre Commune.

Cette crise laissera une grande amertume à Jean PERRAULT, ma conseiller en 1989, adjoint de 1985 à 1989 et Maire émissaire jusqu'à sa démission le 14 février dernier, décédé entouré par Monsieur le Préfet le 9 avril 1993. Le fil de la démocratie est tombé et c'est beaucoup d'amitiés et d'avouements qui se sont échappées bien tristement. Durant le mois d'avril et sans secrétariat, j'ai vécu avec Gilbert LÉSONVALLÉT à mes côtés, une période de responsabilité « gitière » dans une Mairie bien vide. Je voudrais remercier ici notre nouvelle secrétaire : Emmanuelle MAS qui, dans un conseil et une période difficiles pour notre commune, a accepté – début mai – le contrat que je lui ai proposé.

Les élus de la Commune m'ont été réunis dans une Mairie déserte avec comme simple encouragement : « A toi de jouer !!! »

Priez jamais cela à Omey !

Dans ma lettre, il me tient à cœur de vous emmener du bulletin d'information qui paraît pour la cinquième année et j'espère bien d'autres encore, grâce à des passionnés bénévoles...

Etant de l'équipe de rédaction depuis la première heure aux côtés d'autres amis ainsi qu'à l'initiative de sa création, je ne voulais pas manquer de féliciter ici toutes les personnes – élues ou non – qui s'attachent depuis le premier numéro à recréer la vie de notre commune, les événements qui s'y déroulent, les projets qui rythment sa vie. C'est dans cet esprit que la nouvelle Commission du Bulletin Municipal a reçu le flambeau, en vous souhaitant bonne lecture.

Bienvenue à Omey aux nouveaux arrivants qui renforcent la pérennité de notre village. J'ose espérer que le premier contact avec la Mairie leur a apporté la réponse souhaitée. Mon propos n'aurait aussi à offrir : « amorce de penser que les jeunes sont « revenus » de tout ayant d'y être alors voir, si laissez leur confiance ».

Depuis mon élection, leur présence dans ces manifestations diverses telles que la fête patronale, le salon « patilla » ou le Téléthon auquel Omey a participé pour la première fois, laisse entrevoir de grosses possibilités. La participation spontanée de jeunes filles à la fête d'Halloween que notre Association « le CCL » n'avait pas prévue, démontre que cette jeunesse est capable d'initiative et a autant de soif de vivre sa vie que par le passé malgré les difficultés qu'elle rencontre actuellement dans notre société. Que chacune soutenir cette jeunesse dans cette voie, ce que le Conseil et moi-même ferons. Par contre, je serai aussi ferme et intraitable à l'encontre de cette jeunesse « type de basse et de mauvais coups » qui n'apporte rien à personne.

Depuis le 5 juin, une équipe nouvelle travaillant dans un climat de confiance et de démocratie m'a su. Pour mieux servir les besoins futurs de notre commune, une réflexion au sein de chaque Commission a débouché sur des actions prioritaires déjà menées en 1993 : l'école dans la Communauté de communes, informatique, logement, et pour 1999 : traitement des déchets ; ceci est développé dans ce bulletin par mes collègues.

Elles seront mises en œuvre selon nos possibilités financières, et c'est autour de cette équipe que j'adresse aux Omystes et aux Omystes leurs Meilleurs Vœux pour l'année nouvelle.

« Le travail est indispensable au bonheur de l'homme. J'aime, je connais, et peu importe la nature de ce travail pourvu qu'il contribue à quelque chose auquel peut aspirer une culture. » Citation d'Alexandre DUMAS père.

Le Maire,
Jean-Paul BRIONOU

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Pour des problèmes de représentativité de la Commune d'Ornex au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Crête, le maire Jean PERRAULT a démissionné de son mandat le 14 février dernier. Quelque temps avant pour certains, quelque temps après pour d'autres, cinq autres élus, dont le second adjoint, avaient également démissionné de leurs fonctions. Mme FAUXBATON, secrétaire de mairie remettait également sa démission. Le Président ayant accepté ces démissions avait fixé les élections municipales partielles aux 24 et 31 mai 1998.

Une liste officielle de six noms avait été constituée : Michel BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Robert DESANLIS, José RAULT et Evelyne VALENTIN. Une liste individuelle présentée : Michel MOREL.

A l'issue du premier tour, sur 196 inscrits, 123 votants et 114 exprimés, cinq candidats avaient obtenu la majorité absolue requise (56) : Michel BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, José RAULT et Evelyne VALENTIN. Un second tour s'avérait nécessaire pour élire le 5^e conseiller.

Le 31 mai, Michel MOREL, seul candidat, se présentait à nouveau devant les électeurs. A l'issue du scrutin, il était élu à la majorité relative et obtint 64 voix contre 9 à Robert DESANLIS.

Le Conseil Municipal au complet était convoqué le Vendredi 5 juin. – en séance publique – pour l'élection du maire et des adjoints.

Le vendredi 5 juin, dès le premier tour de scrutin, Jean-Paul BRIGNOLI était élu maire d'Ornex par 9 voix sur 11 votants. Puis étaient élus : premier adjoint : Gilbert LEBONVALLET par 8 voix sur 11 votants et second adjoint : Evelyne VALENTIN par 9 voix sur 11 votants. L'équipe municipale présentait également la nouvelle secrétaire de mairie : Emmanuelle MAS.

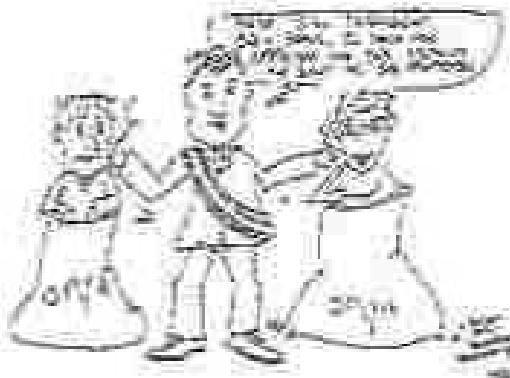
L'équipe municipale remercie toutes celles et tous ceux qui n'ont pas cédé à la politesse et témoigne leur confiance aux conseillers restants et aux nouveaux conseillers. Ce village « vit » certes, mais il ne doit pas mourir pour autant. Et pour qu'il vive, il faut des forces positives. L'équipe municipale s'impliquera, dans la mesure de ses moyens, à cette tâche. Mais c'est également l'affaire de tout un chacun, jeune, moins jeune, actif ou retraité, si l'on veut que le village soit respecté par ses partenaires : Communauté de communes, collectivités locales et territoriales.



L'équipe municipale

En avant à droite au 1^{er} rang:
Evelyne Valentin, Jean-Paul Brignol, Emmanuel
Mas.

En arrière à droite au 2nd rang:
Michel Brignoli, José Rault, Lorraine
Lambert, Michel Conroy, Emmanuel
Chaomleffel, Michel Collard, Michel
Morel, Claude Chaomleffel.



1. Composition des Commissions :

Commission des Finances : Jean-Paul BRIGNOLI, Gilbert LEBONVALLET, Michel MOREL, Josée RAULT.

Commission des Bâtiments et propriétés : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel COLLARD, Claude CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Lorraine LAMBERT.

Commission des Chemins et Assainissement : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Michel COLLARD, Claude CHAOMLEFFEL, Gilbert LEBONVALLET, Evelyne VALENTIN.

Commission Employés communaux : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Gilbert LEBONVALLET.

Commission Fêtes & Sports : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Michel COLLARD, Michel CONROY, Claude CHAOMLEFFEL, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Lorraine LAMBERT, Michel MOREL.

Commission Eau - Commission SAPIN : Jean-Paul BRIGNOLI, Claude CHAOMLEFFEL, Michel COLLARD, Michel CONROY, Gilbert LEBONVALLET, Josée RAULT, Evelyne VALENTIN.

Commission Bulletin Municipal : Jean-Paul BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Gilbert LEBONVALLET, Lorraine LAMBERT, Evelyne VALENTIN.

Commission Scolaire : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel CONROY, Evelyne VALENTIN.

Commission Listes électorales : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Lorraine LAMBERT, Josée RAULT, Evelyne VALENTIN.

2. Délégations :

Organismes	Mandataires	Suppléants
SIVOM Marcon	Jean-Paul BRIGNOLI	Gilbert LEBONVALLET
EDAU	Jean-Paul BRIGNOLI	Evelyne VALENTIN
SIAHMM	Jean-Paul BRIGNOLI Gilbert LEBONVALLET	Claude CHAOMLEFFEL Emmanuel CHAOMLEFFEL
S.I.E.M.	Jean-Paul BRIGNOLI	
Syndicat de Dématérialisation	Josée RAULT	Michel CONROY
C.I.A.S.	Jean-Paul BRIGNOLI, Gilbert LEBONVALLET, Frédéric VALENTIN	
Commission communale des Impôts directs	Claude CHAOMLEFFEL, Paul JACQUET, Gilbert LEBONVALLET, Ghislaine OLIVIER, Michel RENARD, Robert SAQUET	Michel BRIGNOLI, Robert SOCIART, Philippe LESAINT, Olivier MASSON, Antoine SERGI, Maurice HUET

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

1. Constitution, composition :

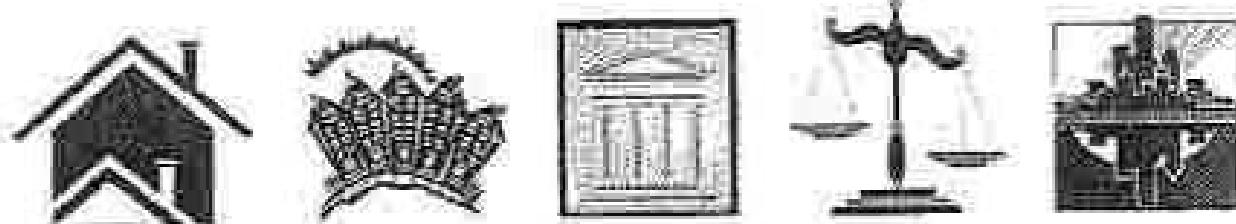
La Communauté de Communes de la VALLEE de la CRAIE a pris naissance officiellement le 30 décembre 1997 par arrêté préfectoral.

Le 14 février 1998 eut lieu une réunion du Conseil Municipal qui a élu trois délégués titulaires et qui devait étre trois délégués suppléants conformément aux statuts pour représenter Omey au sein du Conseil de Communauté.

Déroulement de ce vote : quatre candidats se sont présentés, trois proposés par le maire : Jean PERRAULT, Jean-Paul BRIGNOLI, Michel XAXO-BUIGUES, et un candidat qui avait posé sa candidature par écrit : Gilbert LEBONVALLET. Du vote à bulletin secret sont sortis de l'urne : Jean-Paul BRIGNOLI et Michel XAXO-BUIGUES élus dès le premier tour, et Gilbert LEBONVALLET au second tour.

Suite à ce vote, Monsieur le maire quitte la séance en indiquant qu'il démissionne et est suivi quelques instants après par Michel XAXO-BUIGUES. Le 7 avril M. le Préfet confirme la démission demandée par courrier de Jean PERRAULT de son mandat de maire et conseiller municipal.)

Le 26 mars 1998 à 20 h 30 au siège de la Communauté de Communes à Omey, eut lieu la réunion de l'ensemble des délégués de chaque commune adhérente pour l'élection du président et des vice-présidents et membres du bureau.



C'est à M. SCHILLER, Maire de Saint-Germain-la-Ville qu'a échu le privilège du poste de premier président de la C.C.V.C.



- 1^{er} vice-président : Marc VIGUIER (maire de Pogny)
- 2nd vice-président : Fabrice REVELLI (maire de Vesigny)
- 3^e vice-président : Jean-Paul BRIGNOLI (1^{er} adjoint au maire d'Omey)
- 4^e vice-président : Roger ROBERT (maire de Chancy)

2. Composition du Conseil de Communauté de Communes.

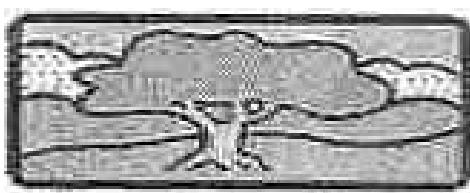
DELEGUÉS TITULAIRES	DELEGUÉS SUPPLÉANTS
	Chenay
Marie-MEUNISIER	François LEBLANC
Philippe GIOVANNI	Jérôme ROUSSINET
Roger ROBERT	Nicole BIGARD
	Saint Germain
René SCHUELLER	Eric COURTOIS
François GELDHOF	Bernard HERISSANT
Vincent DORMANGE	Hélène CLEMENT
	Vézelay
Fabrice REVELLI	Jean-Pierre HOGUET
Zanfia ALIBAT	François LEBONVALLET
Daniel CASSARD	André KÜSEICK
	Poigny
Marc VIGUER	Gilles AGNET
Maxime HUET	Brigitte PROVOST
Claude REININGER	Françoise SAGUET
	Orsay
Jean-Paul BRUNENOLI	
Michel XAVIER-BUCHQUES	
Gérard LEBONVALLET	

3. Quel est son intérêt ?

Le regroupement de nos cinq communes permettra de concevoir de façon plus judicieuse les investissements dans les compétences châtelot. Les avantages financiers liés à la structure permettront de les réaliser plus rapidement.

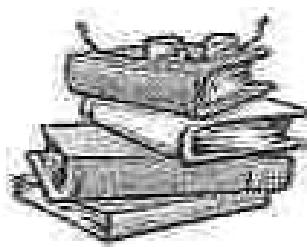
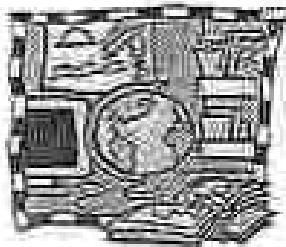
Le 10 avril 1996 les différentes commissions ont alors été constituées et suivront de l'en entre les conseils municipaux et le conseil de communauté. Elles se composent - à la date indiquée ci-dessous - de la manière suivante :

Commission environnement.



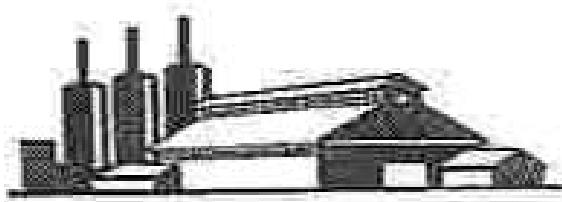
DELEGUÉS TITULAIRES	DELEGUÉS SUPPLÉANTS
	Chenay
Jérôme ROUSSINET	Philippe GIOVANNI
François LEBLANC	Marcine MEUNISIER
	Saint Germain
Roger CLEMENT	Vincent DORMANGE
René SCHUELLER	
	Vézelay
André KÜSEICK	Daniel CASSARD
Jean-Pierre HOGUET	Fabrice REVELLI
	Poigny
Françoise SAGUET	Claude REININGER
Marc VIGUER	
	Orsay
Gérard LEBONVALLET	

Commission scolaire, culturelle, communication



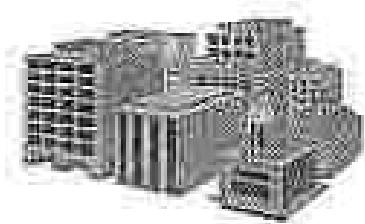
DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chepy	
Martine MENISSIER	Pascal LEBLANC
Roger ROBERT	Nicole BIGARD
Saint Germain	
Gilles COURTOT	
René SCHULLER	
François GELDHOF	Etienne HERISSANT
Vésigneul	
Frédéric LEBONVALLET	Renée AUBIAT
Daniel CANARD	André KURZECK
Pogny	
Gilles ADNET	
Marc VIGUIER	
Béatrice PROVOOST	Maurice HUET
Omey	
Gilbert LEBONVALLET	
Jean-Paul BRIGNOLI	

Commission développement économique



DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chepy	
Philippe GIOVANNI	Jérôme ROUSSINET
Saint Germain	
René SCHULLER	
Etienne HERISSANT	François GELDHOF
Vésigneul	
Fabrice REVILLI	Jean-Pierre HOGUET
Pogny	
Marc VIGUIER	Gilles ADNET
Omey	
Jean-Paul BRIGNOLI	

Commission Aménagement de l'espace, logement, cadre de vie



DELEGUÉS TITULAIRES	DELEGUÉS SUPPLÉANTS
Chezy	
Nicole BIGARD	Roger ROBERT
Saint Germain	
René SCHULLER	Gilles COURTOT
Vincent DOMMANGE	Nicolas CLÉMENT
Vésigneul	
Daniel CANARD	André KUSECEK
Renée ALBIAT	Françoise LEBONVALLET
Pegny	
Marc VIGUIER	
Maurice HUET	Brigitte PROVOOST
Claude REININGER	Pierrette SAGUET
Omeay	
Jean-Paul BRIGNOLI	
Gilbert LEBONVALLET	

Suite aux élections complémentaires des 24 et 31 mai 1989, la réunion du conseil municipal du 12 juin complète par vote la liste des délégués titulaires et des délégués suppléants manquants pour représenter la commune d'Omeay. Ont été élus : E. VALENTIN titulaire ; L. LAMBERT, M. BRIGNOLI, M. CONROY, suppléants et depuis cette date les représentants d'Omeay au sein des diverses commissions sont :

Commission environnement :

- E. VALENTIN, G. LEBONVALLET : délégués titulaires
- M. CONROY : délégué suppléant

Commission scolaire, culturelle, communication :

- JP. BRIGNOLI, G. LEBONVALLET : délégués titulaires
- L. LAMBERT, M. BRIGNOLI, délégués suppléants

Commission développement économique :

- JP. BRIGNOLI : délégué titulaire
- L. LAMBERT : déléguée suppléante

Commission aménagement de l'espace, logement et cadre de vie :

- E. VALENTIN, G. LEBONVALLET : délégués titulaires
- M. CONROY, M. BRIGNOLI, délégués suppléants.

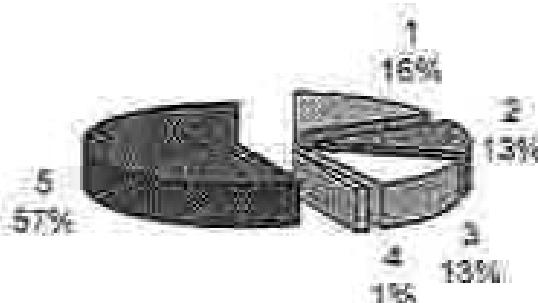
Et maintenant ... « au travail pour le changement » d'Ere ... J.P.B.

LES FINANCES COMMUNALES

Chiffres des budgets primaire et supplémentaire qui ont été adoptés en séance de Conseil le 3 juillet 1896.

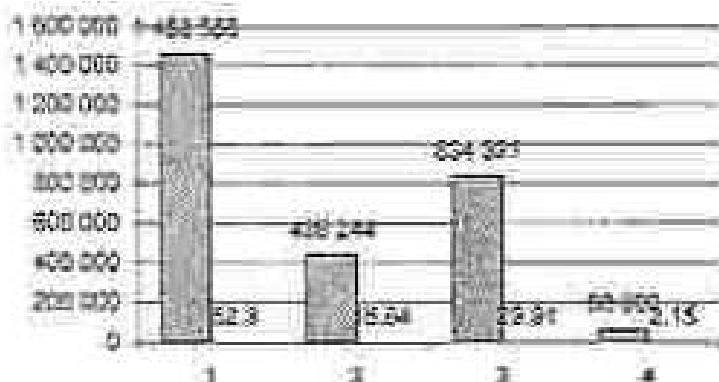
Section de fonctionnement

a) Les dépenses:



1	Charges à caractère général dont entretien voitures, bâtiments, école, etc.: 274 164 (Dépense fourniture de combustible, produits d'entretien: 59 250)	423 354	58,37
2	Charges de personnel:	255 667	35,34
3	Autres charges de gestion courante dont aide sociale du département: 30 420; subventions et contributions ou affectations: 11 400	321 859	43,25
4	Charges financières:	39 590	5,42
5	Virement à la section investissement	1 583 008	55,72
	Total des dépenses de fonctionnement	3 789 121	100,00

b) Les recettes:



1	Émissions de fonctionnement: recette	1 453 553	52,30
2	Intérêts et taxes	425 144	15,84
3	Dotations subventionnées: participation	834 321	30,91
4	Autres produits de gestion courante	60 550	2,15
	Total des recettes	3 788 131	100,00



Section d'investissements :Dépenses :

Report exercice 1997 (soit à l'exécution)	763 232
Immobilisations en cours	2 395 602
Remboursements emprunts SIVOM	40 299
	<u>3 199 470</u>

Réceptes :

Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de nécessité)	1 362 038
Dons et lots divers (taux remboursement TVA)	32 150
Excédent de fonctionnement	763 232
Subventions d'investissement	322 000
Emprunts et dettes	590 000
	<u>3 199 470</u>

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux

Année 1998	Taux	Base	Produits
Taxe d'habitation TH	3,24	759 000	24 591
Foncier bâti FB	2,33	6 595 000	153 547
Foncier non bâti FNB	7,87	73 000	596
Taxe professionnelle TP	2,86	6 460 000	223 000

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux de la Communauté de Communes

	Taux	Base	Produits
Taxe d'habitation TH	2,18	759 000	16 545
Foncier bâti FB	1,78	6 595 000	117 302
Foncier non bâti FNB	3,82	73 000	2 789
Taxe professionnelle TP	1,58	6 460 000	103 583

Somme des Taux : Communauté et Communauté de Communes

	Taux	Base	Produits	Écart
Taxe d'habitation TH	5,42	759 000	41 138	+ 4,62 %
Foncier bâti FB	4,11	6 595 000	270 849	+ 2,22 %
Foncier non bâti FNB	11,49	73 000	838	- 5,59 %
Taxe professionnelle TP	4,24	6 460 000	358 704	- 50,21 %

* Comme vous le remarquerez, la taxe professionnelle (TP) a baissé considérablement. La base d'imposition est passée de 16 290 000 à 6 460 000, base de la Loi de Finances au niveau national sur la taxe professionnelle. Cette baisse est compensée par le fonds national = péréquation 50 % la 1^{ère} année ; 70 % la 2^{ème} année sur la somme donnée en 1998 soit 63 % et 50 % la 3^{ème} année soit 31,5 % et réduite au franc ! Les franchises des Communes sont bien imputées : il faudra revenir – pour l'avant – les recettes de la commune.

RAPPEL DES TAUX ANTERIEURS

	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991
TH	5,14	5,04	4,99	4,90	4,80	4,71	4,63
Moyen Départ.	16,59	16,51	16,57	16,41	16,27	15,16	14,92
FB	3,90	3,82	3,77	3,70	3,63	3,56	3,42
Moyen Départ.	21,54	21,19	20,21	19,97	19,71	19,12	18,83
FNB	12,19	11,92	11,81	11,59	11,37	11,13	10,71
Moyen Départ.	18,69	18,54	18,34	18,13	18,01	17,80	17,46
TP	4,41	4,33	4,29	4,21	4,13	4,05	3,89
Moyen Nationale	14,72	14,54	14,05	13,98	13,71	13,41	13,06

Détail des subventions :

- Centre Culturel Laïque
- U.D.S.P.M. (Œuvres des Pupilles)
- A.C.P.A. - Protection des animaux
- Anciens Combattants de Marson
- F.N.A.C.A.
- Association Française de Scierie en plaqué
- AS Myopathes
- A.D.M.R.
- Comité Education Santé
- Ecole de Musique Inter-communale Marnaise (St-Germain-lès-Ville)
- Foyer Jean Moulin (collège)
- Familles des Fusillés
- Croix-Rouge française
- Déportés d'Auschwitz
- Jeunesse au Plein Air
- Prévention Routière
- Pupilles Ecole Publique
- Anciens Combattants Omey-Pogny
- Pompiers d'Omey (Amicale)
- Secours Populaire français
- Amis de nos Eglises
- Comité d'Alexis Danan (Protection enfance maltraitée)
- Restos du Cœur
- Bleuets

sont un total de : 20 850

Liste des Emprunts :

1984-1999 : Bât. com. Local Incendie	SIVOM Marson	13 129,13
1988-2008 : Bât. com. Eglise	SIVOM Marson	129 245,47
1990-2005 : Extension salle des fêtes	SIVOM Marson	183 835,42
		336 240,02

Ratio Endettement = 0,105/an
Recettes 97

DETAIL DES DEPENSES : travaux réalisés en cours d'année.

INVESTISSEMENTS :

Informatique : nouvel ordinateur (faillite du fournisseur et plus adapté à nos besoins)	40 976,76
Logement Sud (au-dessus de la Mairie)	49 345,55
Réfrigérateur	1 990,60
Illuminations	10 430,45
Accès à la bâche « monstres »	31 657,80

ENTRETIENS.

Déplacement point d'éclairage rue G. Brassens	1 534,33
Fuite d'eau sur canalisation assainissement cimetières et terrain de foot-ball	19 526,66
Bûcheur chaudière des écoles	4 000,00
Observation	1 134,64
Travaux Eglise	795,86
Travaux fabrique	765,15
Travaux Salle des Fêtes	678,88
Réparation rideau école	434,16

PROJETS.

Réfection de la Rue de la Garonne : « haute et basse ».

Le projet avait été abordé dès 1992. Le report des travaux est dû à plusieurs facteurs :

1. Le premier projet mis à l'étude a été refusé par le Conseil dès la première année car il ne comportait pas l'étude de l'élargissement de la voie « haute »,

2. Le projet décidé par la majorité du Conseil n'a été présenté qu'en Novembre 1997 afin d'obtenir une dotation globale d'équipement,

3. Les événements, communaux et élections de 1995, n'ont pas permis de lancer les appels d'offres (période de vacances et cartels de commandes des entreprises chargées).

Le 26 juin, le nouveau Conseil – après réétude du dossier avec le Président du SIVOM et les responsables de l'Équipement – en a décidé le report pour un examen plus approfondi bien que prévu au budget 1998.

Le 30 octobre, une réunion de la Commission des chemins et assainissement et des différents services concernés, Président du SIVOM, directeurs et responsables du SIEM, GDF, DDE, CGE et France Télécom, a fait apparaître les points suivants :

. l'enfouissement réseau du dossier SIEM ne tenait pas compte du nouveau transformateur installé à proximité.

. l'étude des branchements : enfouissement réseau France Télécom, eau et éclairage public, ne tenait pas compte du mur de soutènement à implanter.

. la nouvelle concorde d'assainissement, en raison de notre potentiel fiscal d'une part et le renforcement de la conduite d'eau alimentant les usagers d'autre part, ne nous permettent pas de prétendre à une subvention pour ces travaux uniquement – le prix du mètre-cube d'eau fixé par la commune étant trop bas... .

Après nouvelle étude du dossier prenant en compte toutes ces anomalies, le Conseil Municipal – dans sa réunion du 4 décembre dernier – a donné son accord au SIVOM et à la Direction Départementale de l'Équipement pour lancer les appels d'offres dès Janvier 1999.

Le Maire et les Conseillers Municipaux prévoient une réunion informelle des habitants d'Omey sur ces travaux – et plus particulièrement des usagers et riverains de la rue de la Garonne - courant Janvier 1999, en présence des responsables et partenaires du projet G.L.

13 LES ECOLES

*

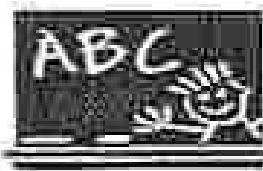
L'historique des écoles a longuement été rédigé dans les bulletins précédents. Il faut maintenant expliquer les projets. La démographie en baisse constante sera probablement démontrée par le prochain recensement. Les structures vont être modifiées.

A cet effet, des écoles récentes ont été visitées par des enseignants, des élus communaux et des parents délégués. Un cabinet parisien a été chargé d'étudier les possibilités de chaque commune, adhérente à la communauté de communes, pour recevoir l'implantation du futur regroupement scolaire. Tout un groupe de travail a été constitué et le résultat concernant le bénéficiaire du projet sera connu prochainement, où il sera peut-être lorsque vous lirez ce bulletin.

Les maires, les enseignants et les parents d'élèves délégués sont à votre disposition pour répondre à vos questions, la décision sera bientôt prise, les avantages et les inconvénients sont listés pour chaque village. Il faudra maintenant redéfinir l'utilisation des locaux qui vont être bien vides.

Je vous rappelle que la compétence des affaires scolaires est maintenant du ressort de la Communauté de Communes.

LA VIE SCOLAIRE 1998-1999



I. CYCLE PRIMAIRE.

En septembre 1998, le R.P.I.D. (regroupement pédagogique intercommunal) dissous fonctionne avec 8 classes pour 187 élèves répartis comme suit :

ECOLES MATERNELLES :

OMEY

- 1 classe maternelle à deux niveaux : années 1994 et 1995 avec 26 élèves dont deux d'OMEY. Mme IDIER, institutrice-directrice avec Mme FAUL, ATSEM.



SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

- 1 classe maternelle à deux niveaux : années 1995 (11 élèves) et années 1996 (15 élèves). Mme GELDHOFF, institutrice avec Mme HISSETTE, ATSEM.
- 1 autre classe maternelle à deux niveaux : année 1993 (15 élèves dont une d'Omey) et années 1994 (11 élèves). Mme COURTOT, institutrice directrice avec Mme DOMMANGE ATSEM.
- ECOLES PRIMAIRES :

SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

- 1 classe de CP, année 1992, avec 24 élèves dont 1 d'Omey. M. CAMUS, instituteur.

CHEPY

- 1 classe de CE1 : 21 élèves
Mme JACQUET, institutrice.

POGNY

- 1 classe de CE2 : 20 élèves dont 2 d'Omey
Mme THIEBULEMONT, institutrice.
- 1 classe de CM1, 19 élèves, dont 4 d'Omey
Mme LECLERC, institutrice.
- 1 classe de CM2, 26 élèves dont 2 d'Omey
M. LECLERC, instituteur-directeur.



Bilan des effectifs

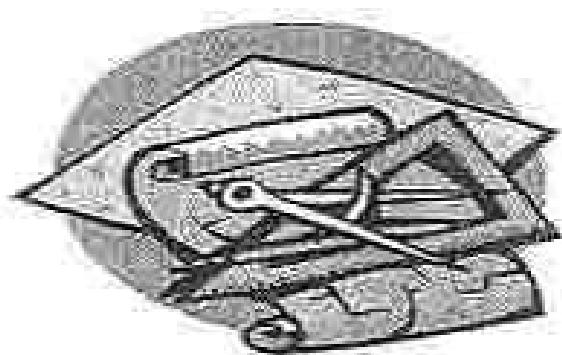
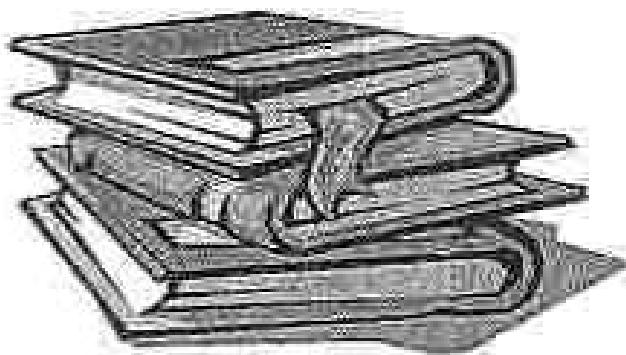
EFFECTIFS	1994 - 1995	1995 - 1996	1996 - 1997	1997 - 1998	1998 - 1999
Maternelle Omey	10	6	2	4	3
Maternelle Pogny	38	36	28	32	31
Maternelle Vésigneul				8	6
Maternelle St Germain				18	19
Maternelle Chepy				9	16
Maternelle Faux				4	2
Primaire Omey	24	21	10	10	9
Primaire Pogny	42	36	36	34	42
Primaire Vésigneul				12	13
Primaire St Germain				28	28
Primaire Faux			8	10	6
Primaire Chepy				11	12

Nous avons des élèves en primaire hors du R.P.I.D.

- Ecole de Saint-Memmie : 1 en CP, 1 en CM

- Ecole Prilly-Sainte-Thérèse : 7 en CM1
- Ecole Pernier Notre-Dame : 1 en CP, 1 en CM

II . CYCLE SECONDAIRE



36 élèves fréquentent collèges et lycées :

- Collège Jean-Moulin à Saint-Memmie : 12 élèves
- Collège Perrot d'Abancourt à Châlons : 1 élève
- Collège Notre-Dame-Pernier à Châlons : 2 élèves
- Collège Saint-Joseph à Châlons : 2 élèves
- Collège Saint-Étienne : 2 élèves
- Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Talon à Châlons : 2 élèves
- Lycée d'Enseignement Professionnel Gehmichen : 1 élève
- Lycée d'Enseignement Professionnel St Joseph : 2 élèves
- Lycée Pierre Bayen : 2 élèves
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Gehmichen : 4 élèves
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique J. Talon : 2 élèves
- Lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier : 1 élève
- Lycée privé d'enseignement technologique et professionnel St Vincent de Paul : 1 élève
- Ecole professionnelle Mécanique Agriculture, Enseignement Général et Technique : 1 élève
- Lycée technique Horticole privé à Roville-aux-Chênes (Vosges) : 1 élève.

III. LE CYCLE SUPERIEUR



Faculté de Droit à Reims : 1 étudiante

Faculté des Lettres (section Histoire) à Reims : 1 étudiante

LES ACTIVITES A L'ECOLE.

Quatre manifestations ont regroupé toutes les classes avec l'accord des familles : il y a eu tout d'abord le Téléthon à Châpny (le samedi 5 décembre), puis le loto (le samedi 14 février) à Châpny également, le carnaval a débuté dans les rues de Saint-Germain (jeudi 28 mars) entouré des enseignants et des parents bénévoles déguisés pour certains vous aurez du voir... Il y avait là une des VAMP!!! Je ne sais pas le nom, mais elle se reconnaîtra puisqu'elle habite Ormey, n'est-ce pas Mme... expériences à encourager bien sûr ! et la fête de fin d'année — voir page suivante.

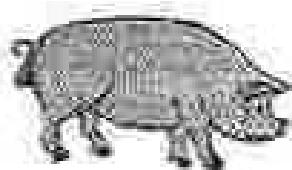
Illustrations du carnaval à Saint-Germain



Enfin le samedi 20 juin, la kermesse a regroupé beaucoup de monde dans la salle Jean Cultot de Pogny. Le bénéfice réalisé s'est élevé à 8 902 F. Merci à tous. Rendez d'ores et déjà la date de l'an prochain : 19 JUIN 1999.

MATERNELLES

Tous les petits bouts de choux ont assisté à un spectacle de marionnettes - en novembre 1997 - à St Germain, mais aussi au spectacle du cirque éducatif de Reims - le 6 janvier 1998 - et sont allés en voyage de fin d'année à Wambey dans la Mose, le mardi 23 mai 1998.



Puis ceux scolarisés à St-Germain ont profité d'une sortie à la ferme reconstituée à Samy (le 12 juillet), et quant à ceux scolarisés à Omey, ils sont allés voir « papa bœuf » à la chèvrerie de La Chaussée-sur-Marne.

Il faut rajouter les activités des petits et moyens de St Germain (ils ont reçu leurs correspondants de Saint-Chéron en mars, et ont fait le voyage inverse le 12 mai). Eux aussi ont visité la chèvrerie. Quant aux « grands » ils sont allés à la boulangerie de St Germain dans le cadre de la semaine du goût, ils ont rendu visite à leurs correspondants d'Epomay le 27 janvier, et les ont accueillis le 24 mai pour les emmener aussi à la Chèvrerie. Par ailleurs, ils ont entretenu une correspondance avec les enfants de Saint Germain de Livet, commune normande jumelée avec Saint Germain la Ville.

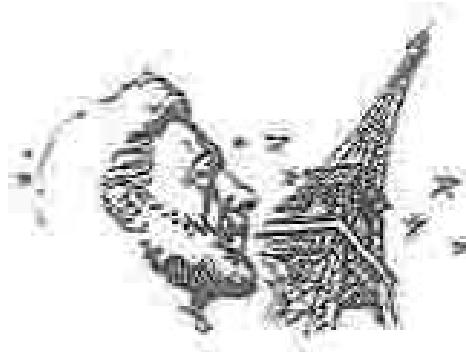
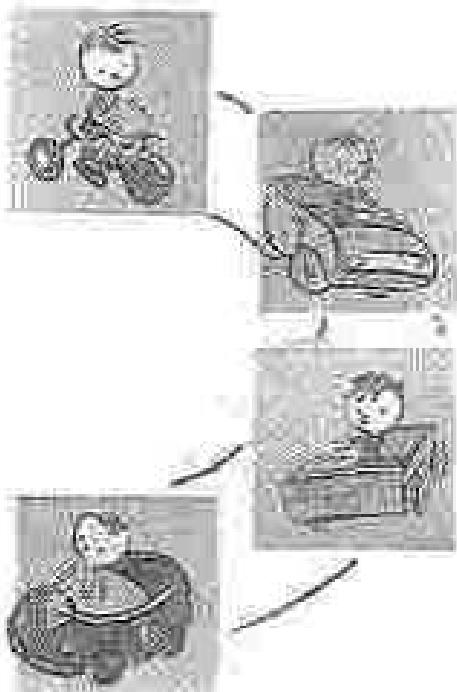
PRIMAIRE

Comme les élèves de maternelles, les CP ont aimé les spectacles de marionnettes et du cirque éducatif. Le 12 mai, leur voyage scolaire en compagnie des CE1 les a emmenés dans la région d'Epomay (Château de Montmort, ferme d'escargots, et bateau sur la Marne)



Les CE1, outre le spectacle de marionnettes, la visite de la chèvrerie, de la boulangerie, ont ouvert grandes leurs oreilles : un conteur leurs a prouvé ses talents, ils étaient sous le charme, en novembre à la salle des fêtes de Pogny. Ils étaient avec leurs camarades du CE2, CM1 et CM2.

Les CE2 sont partis une journée en Argonne le 5 juin. Plus tard, ils ont découvert la capitale et Paris c'est quelque chose... les jeux étaient, ils ont admiré la Tour Eiffel, le Musée Grévin et fini la journée sur un ceau-mouche. Ils se souviendront du 29 juin avec les CM1.



Les CM ont participé à diverses activités de solidarité (pièces jaunes, briques de bâton, anniversaire de l'esclavage, opération déchets, dire non à la violence). Avec les CE2, ils se sont activés pour le nettoyage de printemps le matin du 28 mars. Ils ont découvert la piste routière - le 19 mai - et vu la pièce de théâtre « le roi des borts ». Puis M. SCHULLER, Maire de Saint-Germain, les a intéressés en les initiant à l'Euro. Mme Leclerc peut se réjouir car le concours d'écriture auquel a participé sa classe a terminé 2^e au plan national et parmi les autres différents concours organisés par le Conseil Général, et des organismes à but pédagogique, les classes de CM se sont classé fort honorablement. Les CM ont aussi visité le Conseil Général le 20 octobre : que de sorties !!!

Et les CM2 ? Les « très » grands, eux, ont eu le droit à un séjour à Courcelles-sur-Aujon (en Haute-Marne) du mercredi 10 au samedi 13 juin. A leur entendre, ils se sont E-CLATÉS et ce, malgré la pluie.

Nos futurs collégiens ont reçu cette année chacun un dictionnaire. La remise a été faite par Monsieur Schuller, président de la Communauté de communes. Ont été ainsi récompensés : (photo de gauche à droite) : Anthony XAXO-SUIGUES, Jenny AESCHBACH et Priscilla VADEBAUX.



Dates à retenir :

Les enfants tiendront un stand - le samedi matin - pour la Téléthon, organisé à Vésigneux le 5 décembre 1988.



Pour cette année scolaire 1988-1989, le Noël des enfants aura lieu le 9 décembre à partir de 14 h 30 dans la salle des fêtes de Pagny.

D'autre part, préparez-vous pour le Loto des écoles qui sera organisé à Saint-Germain le 28 février 1989 après-midi.

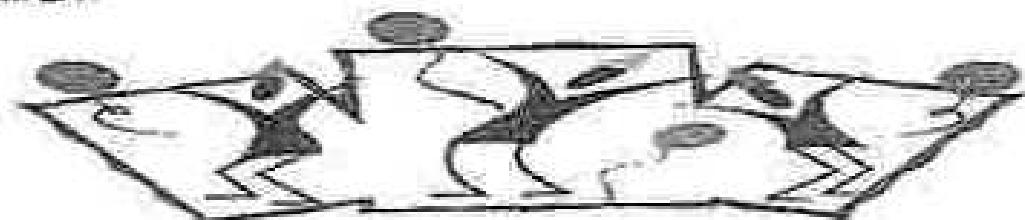
Puis, le samedi 19 mars, les enfants du regroupement défilent dans les rues d'Ormey. Les années précédentes, ils recevaient un très bon accueil de la part de nos voisins, cette année, ils seront encore nombreux avec leurs très belles métallisques, leurs vêtements colorés et leur cri de joie, alors recevez-les avec enthousiasme, et si le cœur vous en dit, déguisez-vous avec eux, qui sait ? après les vacances, on aura peut-être l'occasion de voir Claudia Schiffer... En attendant, prévoyez les pièces... les enfants comptent sur vous, comptent sur nous.



Une classe d'altitude à Bachet-Bouizoud oxygnera les enfants du CM2 du 31 mai au 12 juin. Une participation financière de l'ordre de 400 F par enfant est demandée à chaque commune, lieu du domicile de l'élève.



Enfin, comme annoncé précédemment, la fête des écoles est programmée le 19 juin. E.V.



LA VIE ASSOCIATIVE

FOOT-BALL.

L'entente Pogny-Omey-La Chaussée-sur-Marne (POLC) avec Courbevoie et Saint-Etienne-du-Temple a parcouru différents stades dans les championnats et les coupes – saison 1997-1998.

- *Débutants en UFOLEP* : championnat et plateaux se classant 3^{ème} sur 7 en championnat et 2^{ème} en évolution plateaux
Cross à la ferme du Mont Moret à Courtemanges-Huirion : 1^{er} : DUPIN Teddy de l'Entente Pogny-Omey-La Chaussée.
- *Poussins à 7 en UFOLEP* : championnat et coupe ; se classant 5^{ème} sur 9 en championnat 2^{ème} phase ; éliminés au 1^{er} tour de Coupe.
Cross à la ferme du Mont Moret à Courtemanges-Huirion : l'Entente POLC a terminé 14^{ème} par équipe sur 18 classées (les 4 premiers classés de chaque équipe).
- *Poussins à 7 en 3F* : championnat uniquement : 1^{ère} en Honneur district.
- *Benjamins à 7 en 3F* : championnat uniquement : 3^{ème} en Honneur district.
- *Moins de 13 ans* : championnat et coupe : 4^{ème} en Honneur district ; ont été éliminés en Coupe Marne en 1/2 finale par Venus.
- *Moins de 15 ans* : 1^{er} en promotion district ; ascension en Honneur district. Éliminé en Coupe dès le 1^{er} tour par Epemay.

Bravo à nos jeunes footballeurs et à l'encadrement !

Pour la prochaine saison : 1998-1999 :

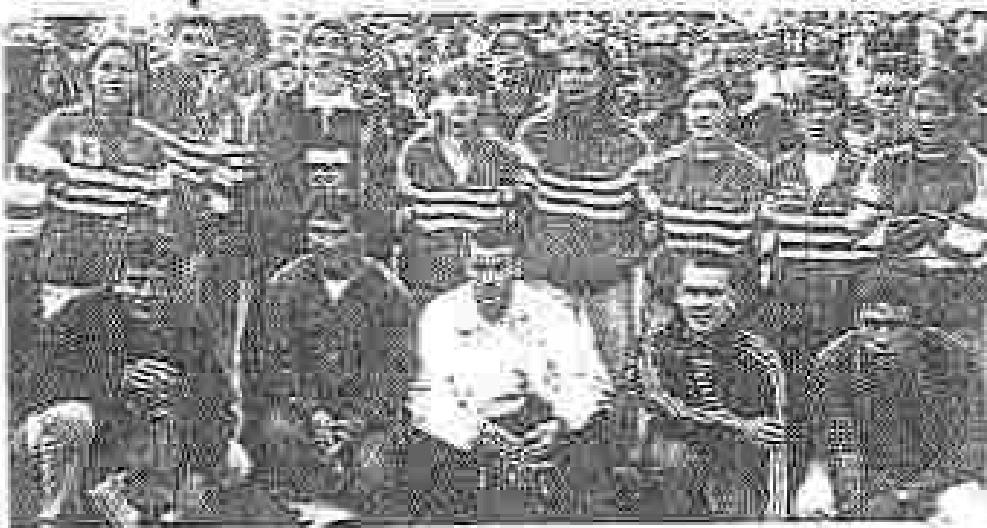
- Le prochain cross UFOLEP du secteur de Vitry-le-François aura lieu à Sompuis le samedi 16 Janvier 1999. Il sera suivi du cross départemental à Ecauville dimanche 14 mars 1999 matin (des bus seront prévus pour emmener les participants).
- Reconduction du tournoi de football en salle les 30 et 31 janvier 1999 dans la salle omnisport de Pogny :
 - Samedi 30/01/99 pour les Débutants et Poussins de 14 à 20 h
 - Samedi 30/01/99 pour les moins de 15 ans en nocturne de 21 à 24 h
 - Dimanche 31/01/99 pour les Benjamins et les moins de 13 ans de 9 à 18 h.

Le championnat a repris. Engagement :

- d'1 équipe de Débutants en UFOLEP
- d'1 équipe de Benjamins à 7 en 3F (match sur le terrain d'Omey)
- d'1 équipe de Benjamins à 9 en 3F Promotion district
- d'1 équipe de Moins de 13 ans en 3F Honneur district
- d'1 équipe de Moins de 15 ans en 3F Honneur district G.L

GARDEN-PARTY à l'ELYSEE.

Organisée par la France, la Coupe du Monde a vu la victoire finale de l'équipe de France face au Brésil. Angélique ALEXANDRE (Club foot féminin de St-Memmie) et Jean-Baptiste BRIGNOLI (COG) ont été invités à la Garden Party de l'Elysée. Mais aussi Angélique a pu s'y rendre. Quelle journée inoubliable. côtoyer les « Bleus » n'est en effet pas permis à tout le monde. G.L.



TENNIS de TABLE.

Les tables restant « vertes de désespoir »... Pas d'adresses ? G.L.

GALETTE DES ROIS.

De nombreux invités sont venus « tirer les Rois » le samedi 24 Janvier dans une ambiance de toute circonsistance à la Salle des Fêtes. Une manifestation qui permet de se rencontrer et de discuter conviviallement. G.L.

CONCOURS DE BELOTE.

On a tapé le carton !!

Le Club des Lotois a organisé le concours de belote annuel à la salle des fêtes le samedi 28 février dans une chaude ambiance au parfum de gaufres accompagnées de sandwichs tout en se rafraîchissant devant le bar. Trente-huit équipes de joueurs avaient pris place pour tenter de se classer et remporter les premiers lots de valeur mis en jeu pour la circonstance. A l'issu de 6 parties de 12 donnees, les joueurs se voyaient remettre les lots :

Equipe classée 1^{ère} avec 7879 points : Bruno et Christel qui remportent un barbecue et raclette.

Equipe classée 2^{ème} avec 7276 points : Lionel et Gérard un sac gami.

Equipe classée 3^{ème} avec 7039 points : Michel et Nico : chacun un répondeur. G.L.

THE DANSANT.

Nous avons reçus pour la 3^e édition le danse de salon « Thé Dansant » le dimanche 8 Mars au Centre Culturel d'Orsay avec orchestre-musette « MANUE et ses VIEUX LOUPS » avec entrée à 50 F.

Cette fois encore, la salle n'était pas assez grande, mais cela n'a pas empêché les « danseurs » de se débrouiller dans les différentes salles : valsa, tango, paso, marche... au son de la musique du groupe virtuose de MANUE qui nous a accordé une heure de danse en plus pour la plus grande joie des acteurs... A l'année prochaine... G.L

JOURNÉE DU CYCLISME – 23^e édition - le 21 MAI.

Cette journée consacrée à la « petite reine », organisée par la Commune, le Centre Culturel Laique et la Pédale Châlonnaise (FSGT et FFC) et avec le concours de l'Amicale des Anciens Coureurs Cyclistes Champenois a eu lieu le Jeudi 21 Mai, contrairement à l'habitude journée du 1^{er} Mai.

Ce jeudi, jour de l'Ascension, a été choisi par la Pédale Châlonnaise avec notre accord pour des raisons conjoncturelles et physiques techniques.

Raisons conjoncturelles : la Pédale Châlonnaise se devait d'organiser avec l'Amicale des Anciens Coureurs cyclistes champenois une manifestation interrégionale de l'Ecole des Jeunes et le calendrier laisse cette journée pour rassembler tous les jeunes de 7 à 12 ans, puis les Minimes et les Cadets avec le souvenir d'un ancien coureur régional disparu donc : Souvenir « André Godinat – Rami Royer et André Desmoulin ».

Physiques & techniques : avec la déviation de la RN 44 Vézigny-Les Chauvettes sur Mamey, les organisateurs de la Pédale Châlonnaise ont saisi cette occasion pour changer le circuit habituel Orsay-Les Chauvettes-sur-Mamey-Orsay par celui de Orsay-Pagny-Orsay, petite route et ex-RN 44, circuit de 4,4 km plus sélectif (2 côtes de l'ex-RN 44) et pas de croisement des coureurs : beau parcours.

C'est plus de 250 coureurs que le public venu nombreux a pu encourager et applaudir tout au long de la boucle. Du jamais vu à Orsay. Cette journée s'est terminée par la remise des coupes et récompenses à la Soirée des Fêtes d'Orsay. A l'année prochaine, mais le 1^{er} Mai. La Commune et le CCL remercient le Club de la Pédale Châlonnaise d'avoir fait le choix du site d'Orsay pour cette grande manifestation. G.L



RALLYE TOURISTIQUE.

Le rallye touristique prévu pour le 24 mai n'a pu se dérouler faute d'organisateurs. L'Association essaiera de faire mieux l'an prochain. G.L

5 JUILLET 1998.



Contrairement aux années précédentes, le repas des « Anciens » a été servi le 5 juillet au lieu du 14. Une soixantaine de personnes étaient répondu à l'invitation de la Municipalité.



Une plaque a été rendue à Mme LAMBERT, Doyenne du repas ainsi qu'à Mme GOROUET; un magnum de champagne lui offert à M. Lucien GOUET. G.L.

FÊTE PATRONALE des 26 & 27 SEPTEMBRE 1998.

La jeunesse a repris le flambeau « animation » de la fête du village en confectionnant des fleurs pour les offrir à la population et en ornant les panneaux d'entrée du village.

Durant les 3 jours de fête : samedi, dimanche et lundi, foirants, tir, confiseurs, manèges, ont agrémenté la fête. Le samedi soir, le bal a réuni beaucoup de jeunes ; dimanche en milieu d'après-midi, un public nombreux est venu applaudir la formation « Les Enfants de la Miette » dont le talent n'est plus à démontrer ; enfin le lundi en fin d'après-midi, c'était au tour des enfants du village de profiter des manèges. G.I.

Participation des Jeunes à la Fête Patronale.

- Confection des fleurs :

Renouvelant notre tradition, nous nous sommes réunis à la salle des Fêtes dans une très bonne ambiance pour confectionner les fleurs.

Pour cela, nous nous étions donné rendez-vous le lundi 7 septembre et ce jusqu'au mardi 8 septembre, à partir de 20 h. Avec seulement 8 % de réponses positives, la bonne humeur était encore présente... allez ! ! !

Que faut-il faire pour que les Jeunes se « bousculent » un peu ?
Faut-il arrêter notre tradition ? Certainement pas !

- Distribution des fleurs :

Comme tous les ans, nous remercions la population d'Orney pour l'accueil qu'elle nous a réservé. Nous remercions également les villageois qui nous ont aidés durant les diverses rues aussi quand nous avons distribué.

Nous vous souhaitons de joyeuses Fêtes de fin d'année et une bonne année 1998. Nous espérons un accueil assez chaleureux l'an prochain, mais surtout une participation plus importante de la part des Jeunes. Aurélie S, Mânu C, et les autres.

Bilan de la fête patronale

	Dépenses	Racettes
Samedi : entrées et buvette		14 937,70
Dimanche : buvette		10 888,00
Publicité Journal à L'Union :	922,50	
Animation Musiciens	5 100,50	
Vigiles (samedi)	1 605,00	
- Enfants de la Mairie -	3 000,00	
Facture Boissons	2 591,40	
Facture Champagne	3 395,35	
Espaces (autobus-scooter, petit manège, confiserie)	550,00	
Droits d'auteur SACEM et SPRE	135,22	
Collations animateurs, vigiles, vin d'honneur	554,74	
Facture à Abilité « (ménage) »*	368,32	
Total	27 623,13	25 885,70
Déficit		1 668,43

* Le ménage de la ville sera rempli grâce au bénévolat par quelques membres du Comité municipal, du CC, et du village.

Cette soirée « Jeunes » à grande échelle au succès « Jeunes ».



SOIREE « PAELLA » du 7 novembre.

Après le couscous de l'an dernier, ce sont 140 personnes qui ont répondu à la soirée « Paella ». Nous avons dû refuser des inscriptions, notre salle étant complète.

La soirée, bien menée par un animateur qui a su mettre de l'ambiance en entraînant tout ce monde sur des rythmes endiablés, s'est terminée au petit matin. Elle a permis de relâcher pendant quelques heures tous les sujets de quotidien. GL.

La soirée, bien menée par un animateur qui a su mettre de l'ambiance en entraînant tout ce monde sur des rythmes endiablés, s'est terminée au petit matin. Elle a permis de déloger pendant quelques heures tous les soucis du quotidien. G.L.

INFO 18.

Commandement : Les événements traversés par notre commune cette année ont apporté quelques changements obligatoires dans le corps des Sapeurs-pompiers.

Le Chef de Corps (devenu Maire de la commune) a souhaité céder sa responsabilité et fonction au Caporal Joël PERRAULT (second du Corps ayant tous les diplômes) le 14 Septembre dernier à la réunion qui suit la manœuvre. Devant le refus de son Second et l'absence de volontaire pour reprendre le commandement du Corps de Première Intervention, le Sergent Jean-Paul ERIGNOLI reste en place afin d'éviter la dissolution du Corps. Il donne un délai de réflexion à l'ensemble des sapeurs-pompiers du Corps afin d'être relégué rapidement comme le demande la loi.

Mutation : Au cours de cette même réunion, la présidence de l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey est passée après la démission de J.P. ERIGNOLI au Sapeur Michel CONROY élu à l'unanimité.

Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans cette nouvelle responsabilité.

Le nouveau Président s'est aussitôt mis au travail et a proposé à l'ensemble des membres le sujet de la Sainte-Barbe qui a été décisé à La Chaussee-sur-Matzne à l'Hôtel du Midi, le samedi 16 janvier à 13 h. Une participation sous forme de don de mille francs versée par chèque a été décidée pour le Téléthon 95 ainsi que la participation aux frais aux côtés des Amicales de la Vallée pour cette journée.

Il serait regrettable que notre Corps soit disloqué car le 4 novembre Fabrice GALVAIN et Thierry GIGNON (tous deux propriétaires dans la rue G. Brassens) ont rejoint les dix autres pompiers de notre CPI et sont près à suivre la formation requise. Bienvenue à ces nouveaux volontaires pour leur dévouement dans un but communautaire. J.P.B.

ATELIER PEINTURE.

Le dynamisme de Mathilde et son savoir-faire a rendu cet atelier de peinture sur tessuto ouvert tous les mardis de 20 h à 22 heures. Une exposition-vente a eu lieu le Dimanche 13 octobre ; ce fut un beau succès. G.L.



UN REGARD SUR LE PASSE

**

En fouillant dans les archives... d'Omey.

Un ancien Maire :
Monsieur Edouard PONSARD.
Il fut Maire du 17 Août 1852 au
20 Mai 1860.

Agriculteur, il fut élu
Maire en 1852 ainsi que
Conseiller Général. Il fut député
en 1875.

Comme Maire : il
assura la réfection du clocher
de l'église détruit par louragan
de 1861 et la restauration de
l'église.



En 1873, au Conseil Général qui était convoqué par le Préfet prussien pour accepter une trêve départementale imposée par l'ennemi, il repousse la demande du Préfet et termina par ces mots : « Vous êtes des sauvages : cette guerre finira, mais la haine que vous allumez dans nos coeurs sera éternelle... »

Il s'est installé à Omey comme agriculteur en 1848, à 21 ans.

En 1849 et 1850, il fit des travaux sur l'emploi du sulfata de fer en agriculture (« destruction de la couverte »).

En 1850, il importe le semoir mécanique de Jules Rambaud.

En 1852, il obtient la médaille d'argent de la Société Nationale d'Agriculture pour cette découverte.

En 1853, il se servit de la première faucheuse et de la première malissonneuse.

En 1859, il fonde deux journaux, « Le cultivateur de la Champagne » et « Le bulletin des travaux des Comices agricoles dans la Marne ».

De 1860 à 1866, il étudie 220 variétés de blé (Médaille d'or au Concours Général de Saint-Quentin).

En 1860, il crée les premières prairies sèches en terre croissante : il trouve le procédé de destruction du puceron lanigère, de la cloque du pêcher par le sulfure de potasse.

En 1861, avec les Ponts & Chaussées, il irrigua dix hectares de prairie naturelle.

De 1862 à 1864, il obtient cinq médailles dans les concours régional.

En 1861, pour la Prima d'Honneur, il est hors concours.

En 1863, on lui décerne la Croix de la Légion d'Honneur.

En 1873, il crée des champs d'expériences dans cinq arrondissements pour étudier l'action du sulfate d'ammonium, du nitrate de soude, du chlorure de potassium et du phosphate de chaux.

En 1878, il mince la Caisse de secours contre le grêle. J.V.

La cécidie est une plante sans chlorophylle, nuisible, car elle parasite le blé, la luzerne des céréales qu'elle entoure de ses tiges volubiles pourvues de stipules.

Les départements...

Les départements furent créés par décret du 11 Novembre 1789 ; ils devaient avoir, en moyenne, 320 000 habitants.

Le district de Châlons comprenait 8 cantons : Cramois, Châlons, Courteau, Jalons, Juilly, Pagny, Suippes et Vertus.

Le canton de Pagny était formé de 17 municipalités : Cheppes, Chézy, Couvrotte, Comblain, Francheville, Le Fresne, Monvaux, Monceau-sur-Moselle, Omey, Pagny, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Martin-aux-Champs, Soty, Vézigny, Vitry-la-Ville, Tassy, Courteau, l'Épine, Marson. Poix et Somme-Vesle appartenait au canton de Courteau.

C'est en 1801 (arrêté des Consuls du 25 septembre 1801) que les cantons dans la Marne furent réduits de 74 à 32. L'arrondissement de Châlons avait 5 cantons et 104 communes pour 61 968 habitants. Le canton de Marson avait 5 427 habitants et devint le canton actuel. J.V.

« La Marseillaise »

Son origine : dans la nuit du 24 au 25 avril 1792, Claude-Joseph Rouget de Lisle, capitaine du génie en garnison à Strasbourg, chantait un air patriotique dans les salons de Philippe-Frédéric Dietrich, maire de Strasbourg. Quelques mois plus tard, les fédérés marseillais entraient à Paris en chantant le même « Chant de guerre pour l'Armée du Rhin » qu'on appela aussitôt « La Marseillaise ». Elle fut déclarée hymne national le 14 juillet 1795.

Pour ceux qui l'auraient oubliée...

1^{er} couplet

Ajons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étandard sanglant est levé ! (bis)
Entendez-vous dans les campagnes,
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras
Égorger nos fils, nos compagnes

Refrain

Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons ! Marchons !
Qu'un sang impur
Abreuive nos sillons !



PERIODE REVOLUTIONNAIRE A OMEY

À la veille de l'an 2000, à l'heure où l'on prône l'intercommunalité, le déplacement des forces de l'ordre, négocié il y a presque 200 ans en amont.

Ce document daté du 1er octobre 1792 est conservé, et consultable aux Archives départementales de la Marne à Châlons-en-Champagne, nous remercions Aimé DEBAH documentaliste, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches.

Les documents conservés sous la date ci-dessus concernent les délibérations de l'administration municipale du canton de Pogny (du 16 brumaire an IV au 4 floréal an VIII) : Cheppes, Chépy, Coupville, Dauphaine-sur-Moivre, Francheville, Le Fresne-sur-Moivre, Moivre, Monceau, OMEY, Pogny, St Germain, St Jean-sur-Moivre, St-Martin-aux-Champs, Saury, Togny-aux-Bœufs, Vésigneul, Vilry-la-Ville, Vouziennes (ces deux dernières communes n'en faisant plus qu'une seule).

• Séance du 28 germinal an IV—

Les citoyens Ruette, Bruant, Chancel, Thibault, Autrel, Rojer, Plante, Alu... Joseph Guillaume et Laurent, agents... en présence du secrétaire.

Le président a dit que par l'assemblée du 21 du présent mois, l'organisation de la Garde Nationale avait été fixée à aujourd'hui pour donner à la jeunesse fixée au même jour un appareil plus nombreux par la réunion de la Garde Nationale, qu'il avait fait convoquer tous les citoyens du canton depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 60. En conséquence, a commandé qu'il fut procédé sur le champ à son organisation, et en y procédant en présence des agents et citoyens qui s'y sont rendus. La division du canton a été faite en neuf compagnies composées chacune d'un capitaine, d'un lieutenant ou d'un sergent-major, trois sergents de... et huit caporaux, un tambour et soixante fusiliers. Total de chaque compagnie 77 hommes, à savoir :

- Les communes de Cheppes et St Martin, une compagnie
- Chépy et Monceau une compagnie
- Dauphaine, Francheville et St Jean une compagnie
- Coupville une compagnie
- Pogny et Omey, une compagnie
- Moivre et Fresne une compagnie
- St Germain et Vésigneul une compagnie
- Togny, Vouzienne et Vilry-la-Ville une compagnie
- Saury, une compagnie

Etat Major

*un commandant
un adjoint
un porte-drappeau*

En conséquence il a été arrêté qu'il serait donné connaissance aux différents officiers qui devront commander ces compagnies de leurs nominations, et une invitation chacun en ce qui les concerne, de faire rassembler leurs compagnies le premier décadi qui suivra la réception de présence pour se faire reconnaître par les officiers subalternes et des fusiliers et une ampliation du présent arrêté sera adressée sur le champ à l'Administration centrale de fief.

Le président a invité tous les citoyens qui seraient rendus au service de séances. Après l'invocation a été faite par le... du 21 présent mois de cascandre avec le cortège de l'Administration au lieu indiqué pour célébrer la fête de la jeunesse ordonnée par...

De suite l'Administration a été mise en marche accompagnée de la Garde nationale et au bout du tambour s'est rendu sur la place de la liberté où le président a fait un discours élogieux à la fête dans lequel il a rappelé aux jeunes citoyens les devoirs que la loi leur imposait pour la Patrie, en leurs faisant le tableau des victoires que les jeunes gens qui les ont précédées aux armées ont remportées sur les ennemis de la Liberté et des - qu'avec - et courage qu'ils apprendraient dans des exercices militaires. Il se rendra digne de suivre le exemple de son frère d'armes en entrant jusqu'au dernier en bram. Après le discours suivit le hymne patriotique et des cris reçus de Vive la République. La fête terminée l'Administration a invité les agents et les citoyens de la fête à aller prendre ces réfugisements qui leurs étaient préparés.

Fais ton jour mois et en que dessous

- Thibaut, Bleuet, ... Lervie

Festoyer

A lire avec les formes de vieux français, et les fautes que cela implique aujourd'hui.
Merci.

E.V.

LE CALENDRIER REPUBLICAIN

Créé par Fabre d'Eglantine pendant la Révolution française, il a été institué par la Convention nationale le 24 octobre 1793. Il a donc remplacé le calendrier grégorien et a été utilisé en France de 1793 à 1805.

L'année commençait à l'équinoxe d'automne (22 ou 23 septembre), elle comportait 12 mois de 30 jours. Les mois étaient divisés en 3 périodes de dix jours appelées les décades.

Le nom des jours correspondait à leur chiffre dans l'ordre de numérosations : primidi, duodi, triidi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Ce dernier correspondait à un jour de repos.

Les 5 ou 6 jours complémentaires qui résistaient à la fin de l'année (du 17 au 21 septembre environ) étaient consacrés à la célébration des fêtes républicaines. La première année de ce nouveau système a été l'an I, la seconde l'an II, etc.

Trois mois par saison :

- En automne, vendémiaire (mois des vendanges), brumaire (mois des brumes) et frimaire (mois des frimas = brouillard glace).
- En hiver, nivôse (mois des neiges), pluviôse (mois des pluies), et ventôse (mois des vents).
- Au printemps, germinal (mois de la germination), floréal (mois des fleurs) et prairial (mois des prairies).
- En été, messidor (mois des moissons), thermidor (mois de la chaleur et des bains) et fructidor (mois des fruits).

Le 1^{er} Janvier 1806, ce calendrier républicain fut aboli par Napoléon 1^{er}. E.V.

Noël : la tradition chez nos voisins...



En Scandinavie :

Les 25 et 26 décembre, on célébre les fêtes de Jul. C'est un gnome (homme petit, mais un génie) nommé *Jul Tomte* qui distribue les cadeaux. Jadis, on disposait un bol de bouille à sa porte pour cet être effrifiant, au chapeau pointu rouge et chaussé de gros sabots.



En Russie :

Les orthodoxes fêtent le Père Hiver ou le Bonhomme Janvier le 7 janvier.

Le vieil homme à la barbe raieuse, protégé du froid par un long manteau, porte ces deux noms et récompense tous les enfants.



En Suisse orientale :

Dans le Tyrol ou en Franche-Comté, c'est une fée sorcière qui remet les cadeaux appelée selon les régions : *Chouchevieille*, *tante Arlé*, *Frau Holla*. Emigration de la Befana ou Berchta, figure mythologique toujours représentée avec sa quenouille.



Dans les Pays de l'Est, du Nord, et en Alsace :

La distribution des cadeaux incombe à Saint-Nicolas, évêque de Myre au IV^e siècle. Accompagné de son âne, il passe dans la nuit du 5 au 6 décembre et récompense les enfants sage uniquement.



DES DROITS ! MAIS AUSSI DES DEVOIRS... CHRONIQUE. QUELQUES NOTIONS DE CIVISME..

*

DECHETS - RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES.

Rappel : ramassage des ordures ménagères (seulement) le mercredi matin (sauf si ce jour est férié). Les bacs doivent être fermés. Les poubelles seront sorties le veille au soir.

FAUT-IL un PERMIS de CONSTRUIRE pour FAIRE des TRAVAUX ?

Pour la plupart des travaux, il faudra obtenir un permis de la Mairie. Toutefois, dans certains cas, aucune autorisation n'est demandée : une simple déclaration suffit.

Travaux nécessitant un permis de construire.

La liste des travaux de construction nécessitant un permis de construire est fixée par l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est exigé dès lors que les travaux :

- changent la destination de la construction concernée (ex. transformer une grange en local d'habitation),
- modifient son aspect extérieur ou son volume par la création d'une superficie de plancher (surface hors couverte brute) de plus de 20 m²,
- créent un niveau supplémentaire dans un volume existant (ex. création d'une mezzanine...)

Pour obtenir un permis, il faut remplir un formulaire et déposer un dossier à la mairie, en joignant un plan de situation du terrain, un plan en 3 dimensions des constructions à modifier et le plan des façades. Si vous faites appel à un architecte, c'est lui qui se chargera des démarches.

La décision de l'administration doit vous parvenir dans les deux mois. Si le permis est accordé, il devra être affiché visiblement sur place et en mairie, et vous pourrez commencer les travaux (on fait, mieux vaut attendre la fin du délai de recours de 2 mois). En cas de refus, vous avez intérêt à modifier votre projet, puis à déposer une autre demande.

Avant d'acheter une maison nécessitant des travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme détaillé à la mairie. Il vous indiquera si les travaux envisagés sont compatibles avec les règles d'urbanisme s'appliquant au terrain concerné.

Les travaux soumis à déclaration.

Certains travaux non soumis à un permis de construire doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux prévisible à la mairie :

- les travaux modifiant l'aspect extérieur de votre bâtiment, sans créer de superficie de plancher hors œuvre brute supérieure à 20 m² (perçement d'une porte, fermeture d'un balcon...)
- les travaux de faible importance : revêtement, peinture non couverte, terrasse dont la hauteur dépasse 60 cm au-dessus du sol...).

Vous devez déposer un dossier à la mairie. La décision est en principe donnée dans un délai d'un mois. Sans réponse à la date figurant sur la demande d'autorisation affichée à la mairie, vous pouvez commencer les travaux.

Les travaux ne nécessitant pas d'autorisation administrative,

En raison de leur nature ou de leur faible importance, certains travaux ne sont soumis ni à permis de construire ni à déclaration de travaux :

réparation ou entretien courant des constructions n'apportant aucune modification (réfection de toiture, réparation de volets...)

travaux intérieurs, s'ils ne créent pas de surface de plancher, ne changent ni la destination ni l'aspect extérieur (réfection d'une cuisine...)

terrasses non couvertes dont la hauteur ne dépasse pas 60 cm au-dessus du sol,

constructions dont la surface au sol est inférieure à 2 m² et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m au-dessus du sol,

pose d'une antenne ne dépassant pas 4 m (1m de diamètre pour une parabole)

murs (sauf clôture) de moins de 2 m, LL

RELATIONS PARENTS-ENFANTS.....et MAIRIE

Constatant certaines dégradations dans le village, causées par de jeunes inélicta, nous rappelons la législation en vigueur :

- La loi n°70-459 du 4 juin 1970 dispose que « les parents sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux ».
- L'article 371 du code civil concernant l'autonomie parentale dispose que « l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère ».
- suiv de l'article 371-1 du même code affirmant que « l'enfant reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation ».



- Enfin l'article 371-2 ajoute que « l'autorité appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont à son égard droit et devoir de garder, de surveillance et d'éducation.

Ce petit rappel surtout pour que les mineurs soient conscients (et certains parents également) des problèmes pécuniaires qu'ils peuvent imposer à leur famille. La commune a déjà remboursé plusieurs fois des globes de verre éclatant la Mairie (entre autres), ou remplace à ses frais des plaques de l'abri du bus. Il n'est plus possible d'imputer au budget communal de telles dépenses, sachant en fait que ce sont tous les contribuables qui en récoltent les conséquences (donc chacun de nous). Désormais, les parents seront destinataires des factures engendrées par de tels accèsments bien souvent volontaires. A bon entendeur... E.V.

ENCORE & TOUJOURS NOS COMPAGNONS à 4 PATTES... ouah ! ouah ! miaou... miaou...

Un maître averti... en vaut deux !

Les joies que procure un compagnon à 4 pattes, chien ou chat, ne doivent pas faire oublier les devoirs et les responsabilités qui implique le statut de maître. Il faut être vigilant particulièrement en ce qui concerne l'assurance.



Vous êtes responsable chaque fois que votre animal est la cause directe ou indirecte d'un préjudice à autrui. Peu importe qu'il provoque des dégâts en votre présence ou hors de votre vue.

Votre responsabilité n'est dégagée, totalement ou partiellement, que dans un nombre limité de cas :

- Si vous prouvez que la victime a commis une faute. Par exemple : le cas où à l'entrée de votre propriété clôturée, vous avez apposé un panneau bien visible « chien méchant » et qu'une personne adulte passe outre l'avertissement et se fait mordre.
- Si le dommage est dû à un cas de force majeure. Par exemple, si votre chien, pris de panique à la suite d'une explosion, s'échappe et provoque un accident.

- Si vous avez confié la garde de votre animal à une tierce personne dans le cadre de sa profession : vétérinaire, responsable d'un chenil pendant vos vacances...

Pour contre, si votre voisin(e) accepte de garder *bénévolement** votre animal de compagnie durant vos congés – à son domicile ou chez vous – vous resterez en principe responsable des dommages causés.

Vous devrez être assuré. La plupart du temps, la responsabilité du maître est engagée en cas de dommages causés à des tiers. Il faut donc être assuré. L'assurance responsabilité civile familiale, presque toujours incluse dans les contrats « multirisques habitation » garantissent généralement contre ce risque. Relisez votre contrat et signalez par écrit à votre assureur que vous possédez un chien et/ou un chat. Toutefois, l'assurance multirisques habitation ne vous couvre pas si votre animal cause un dommage :

- à vous-même
- à un membre de votre famille
- à la personne – voisin ou ami – qui a gardé *Bénévolement** votre animal pendant la période des vacances

Il est souhaitable de demander une extension de garantie à votre assureur.

L'*animal ne doit pas divaguer*. Le non respect de cette obligation entraîne la responsabilité du maître pour tout dommage occasionné par l'animal et le risque d'être capturé par la fourrière. Le chien est considéré en état de divagation quand il se trouve « hors de portée de voix de son maître ». Il en va de même pour « tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous sa surveillance immédiate ». Les animaux conduits à la fourrière peuvent être euthanasiés au bout de 4 jours s'ils ne sont pas réclamés. Pour les animaux identifiés par un collier ou un tatouage, ce délai est porté à 8 jours.

L'*animal doit être tatoué et vacciné* dans les départements atteints par la rage. Dans les zones de rage, chiens et chats errants peuvent être capturés et conduits à la fourrière où ils seront abattus au bout de 4 jours, sauf si avant l'expiration de ce délai le propriétaire vient récupérer l'animal à condition de présenter une carte d'immatriculation par tatouage et un certificat de vaccination antigangrène en cours de validité.

**Bénévolement = fait de façon bénévole*.

Mais qui se cache derrière ce mot ? Est-ce bien « français » d'abord ? D'après le petit « Larousse », bénévole : en latin : *benayolus* se traduit en : « qui fait une chose gratuitement, sans obligation ». Le « qui » ne dit pas si c'est un homme, une femme, jeune, moins jeune, ou un enfant. Alors puisqu'on nous laisse le choix, optons pour tous sans distinction de sexe, d'âge, de race, de confession religieuse, d'idéologie.

To be or not to be (être ou ne pas être) « bénévole » : that is the question (voilà la question) !

Au départ, les bénévoles sont motivés, déterminés : rien ne les arrête... ou presque.

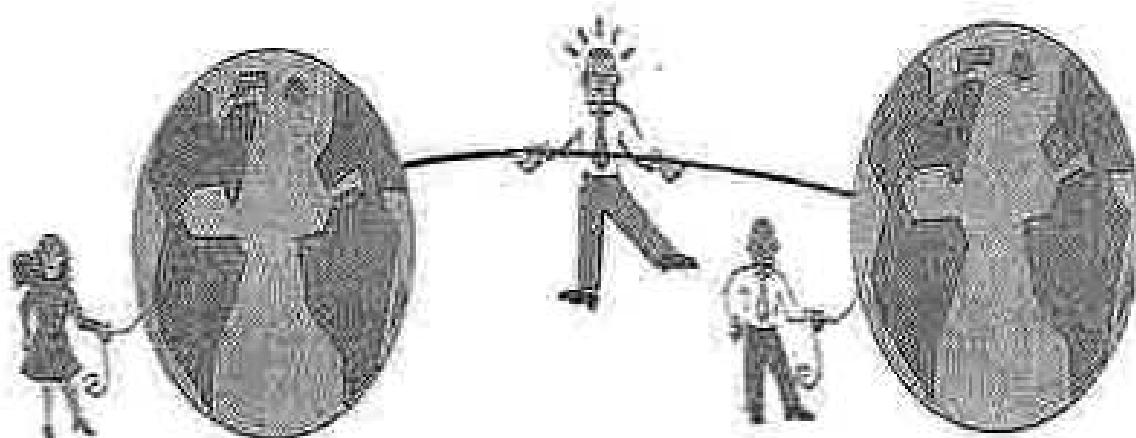
Puis petit à petit ils sont remplacés par les bénévoles « yaqua » (c'est la position de chef) - faut qu'en » (mais attention, parmi eux il y en a quelquefois quasi de vrais). Accaparement alors des chantiers signes de caisse de tension qui se traduisent par découragement, ascétisme, amertume.

D'autres bénévoles n'ont ce bénévolat que le nom mais pas la définition ni l'esprit, car à les écouter : tout ce qui est fait leur est dû, sans eux il n'y aurait rien, s'ils ont accepté c'est parce qu'ils pensaient que ... ils passent du temps à ... (et on le sait, le temps c'est de l'argent), etc.

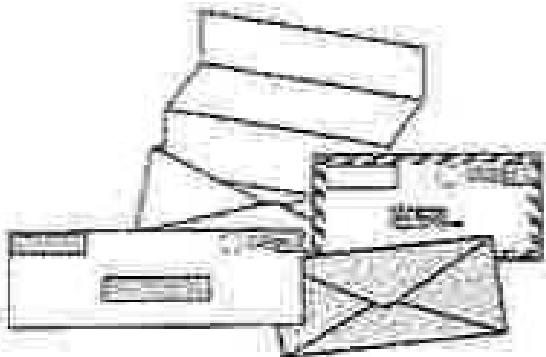
En résumé, il y a donc trois catégories de « bénévoles » :

1. le « bénévole » pur et dur, qui rien n'attend, qui agit, participe, et qui se fuit de ce que peuvent dire les autres,
2. le « bénévole yaqua - faut qu'en » (vocabulaire restreint mais à combien destructeur), qui ne fait rien ... mais conseille de faire, dirige et contemple les autres,
3. le « bénévole faussement désintéressé », qui participe, mais attend quelque chose en retour.

Bénévoles de tous sexes, âges, races, confessions religieuses, idéologies unissez-vous, et ré-sis-tez ! Vous êtes des auteurs qu'il faut encourager, les autres ne sont que des flatteurs qui essaient de gagner la faveur du peuple. L.L.

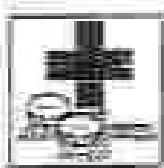
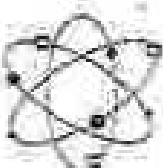


INFORMATIONS DIVERSES



TELETHON 1998.

Omey a rejoint cette année Saint-Germain-la-Ville, Moncetz, Chepy, Pogny et Vézigneul pour cette édition 1998.



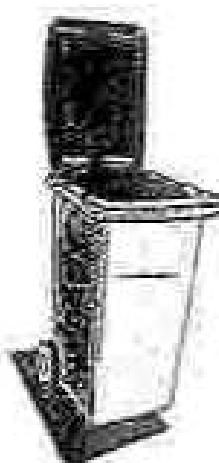
A l'heure où cet article est imprimé ce sont deux cents enveloppes qui ont été vendues à travers le village par la jeunesse et deux cents lots qui ont été mis gracieusement pour les randonnées géantes.

Merci à toutes les personnes qui ont permis de mettre en place une tombola et qui se sont investies dans les activités proposées pour ce Téléthon 1998 qui s'est déroulé à Vézigneul-sur-Marnie, commune organisatrice cette année.

Merci à vous toutes et tous pour l'accueil réservé à cette initiative. J.P. B.



Conséquence de notre mode de vie,
nos déchets ne
cessent de croître en
quantité, nocivité et
complexité
(1 kg par jour et par
habitant). -



Déjà en 1994 (voir Bulletin N° 5) le problème du tri des déchets était abordé. Déjà l'article paru dans les informations diverses faisait état de la création de déchetterie... Déjà (veuillez m'excuser de me répéter) nous parlions du respect de l'environnement et nous demandions de déposer les ordures encombrantes uniquement dans cette benne à disposition. Gaisson qui ne peut être qu'une solution provisoire comme l'aïsce le stipulait...

Qu'en est-il fin 1998 ?

Pour l'environnement, des interventions régulières de M. le Maire, aussi bien verbales qu'écrites son nécessaires. La bonne à monstre - ou gravats - reçoit des sacs de gazon bien que le camion des éboueurs les ramasse au passage le mercredi matin devant chez vous. Il en va de même des poubelles ménagères (épluchures, canons, papiers, joujoux, boîtes de conserves etc...) que certains incrédules continuent quotidiennement sans chisme à déverser. Et c'est la même matière de procéder malgré la pancarte d'interdiction pour les tailles d'arbres et arbustes dépassés de façon anarchique.

La préfecture ne tolère plus aucune décharge sauvage et les gendarmes sillonnent les communes.

Pour le tri des déchets, la loi du 13 juillet 1998 et sa date « butoir » de 2002 a amené une réflexion sur le sujet au niveau du département et de son assemblée, et au niveau de la communauté de communes qui a pour compétence le traitement des déchets.

Le conseil municipal a délibéré dans sa réunion du 21 octobre 1998 pour l'adhésion au syndicat mixte départemental avec délégation à la communauté de communes qui a compétence dans ce domaine.

La communauté de communes a délibéré en faveur du SIVOM de Marson car plus le regroupement des communes sera important et plus les prix pourront être débattus avec les entreprises privées qui ont le monopole de ce marché...

La loi nous a obligé aussi - et cette décision est plus douloureuse pour chacun d'entre nous car elle est financière - à répercuter au contribuable le coût réel de ce service, sous forme d'une redevance. Dans un proche avenir, certainement courant 1999, votre participation active sera demandée pour trier votre poubelle afin de valoriser les matières premières et secondaires, et limiter les pollutions. Ceci devrait réduire les coûts de collecte et de traitement en déchetterie.

Actuellement en France, nous importons 700 000 tonnes par an de papier, bien que notre poubelle est constituée à 25% de ce déchet...

Notre poubelle Composition

CONTENU	%
Métaux	4
Matières plastiques	10
Verrre	11
Papiers cartons	25
Matières fermentassibles	20
Textiles	2
Autres composants	9
Éléments fins	19
TOTAL	100

Les emballages représentent un tiers du poids pour 50% du volume.
AFFAIRE A SUIVRE !!! J.P.B.

Vous avez dit ... S. I. E. M. ?

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Marne (S.I.E.M) a été créé le 24 décembre 1948 par arrêté préfectoral. Il regroupe 602 communes sur les 519 que compte le département de la Marne.

Parmi ces communes, 82 sont soumises au régime de distribution de l'énergie électrique du type urbain, les 540 autres sont en type rural.

25 Syndicats primaires regroupent 381 communes, syndicats de taille variable puisque regroupent de 2 à 76 communes. Ces syndicats et 241 autres communes adhèrent au S.I.E.M.

Dans le Marne, le S.I.E.M ne perçoit pas de taxe municipale. Les syndicats et les communes ayant conservé la compétence de distribution de l'énergie électrique fixent eux-mêmes le taux de la taxe qui peut varier de 0 à 8 % et perçoivent cette taxe sur l'électricité.

Les communes et syndicats sont propriétaires du réseau de distribution de l'énergie électrique. Ils ont transféré le pouvoir concedant de ce réseau au S.I.E.M. Le S.I.E.M peut donc confier l'exploitation du réseau à un distributeur, pour ce qui nous concerne : EDF-GDF SERVICES REIMS CHAMPAGNE. Un cahier des charges de concession a été signé en 1993 pour 30 ans.

Le rôle principal du S.I.E.M. est donc l'exercice du pouvoir concedant. A ce titre, il exerce un contrôle sur les activités du concessionnaire EDF qui porte sur quatre points essentiels :

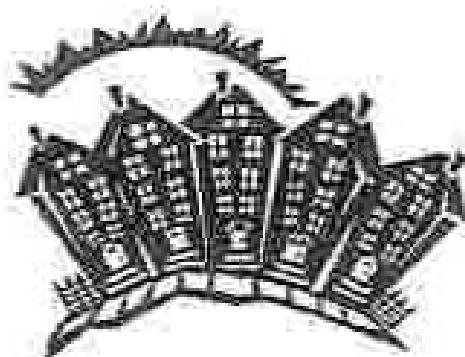
1. Par une enquête de satisfaction auprès des usagers,
2. Les relations avec les usagers et si la garantie des services proposés par la publicité d'EDF est bien effective,
3. Sur la qualité de l'électricité distribuée. Cela concerne la continuité de fourniture sur les réseaux HT, BT et sur la différenciation de la qualité de fourniture et les zones géographiques,
4. Expertise comptable et financière où il est vérifié si les ouvrages exécutés sont bien comptabilisés et à quel taux par EDF-GDF SERVICES REIMS CHAMPAGNE concessionnaire,

Le S.I.E.M exécute parallèlement des missions de maîtrise d'œuvre aux collectivités qui la souhaitent pour des renforcements ou des effacements de réseaux.

Plus les ressources du S.I.E.M seront importantes plus il pourra apporter d'aides à ses adhérents. A ce jour, il apporte des aides sur les points lumineux nouveaux ou remplacés, 500 F pour les foyers en fluo bâton et 600 F pour les foyers en sodium haute pression. La puissance des lampes devra être supérieur ou égale à 70 W.

Pour le réseau basse tension, il apporte une aide pour la mise en souterrain des extensions et surtout une aide pour les effacements de réseaux. Il y a dans ce secteur une demande très importante, la subvention apportée est de 55 %, il reste donc 45 % à la charge de la collectivité.

Pour ce genre d'effacement de réseaux, le SIEM apporte une maîtrise d'œuvre gratuite si ses services sont chargés des travaux. Seules les opérations coordonnées garantissant des économies, sont prises en considération ceci dans but de limiter les demandes et à termes d'en faire plus avec le même montant de financement. E.V.



1999 : L'ANNEE DU PROCHAIN RECENSEMENT

A partir du 8 mars 1999, la France recensera sa population. Cette action de service public permettra d'offrir un bien précis et actualisé de la population vivant sur notre territoire.

Le recensement fournit des indications chiffrées, démographiques, sociales et économiques au niveau national, mais tout d'abord au niveau local. Sa procédure est rigoureuse et fondée sur la protection stricte de la confidentialité des informations individuelles recueillies.

Ces informations sont essentielles et fondamentales pour la commune et son avenir. Elle est chargée d'organiser la collecte des informations.

A chaque fois, l'INSEE (institut national des statistiques et des études économiques) et les mairies travaillent en étroite collaboration pour mener à bien cette tâche. L'INSEE est responsable de sa préparation, supervise son déroulement, traite les données et diffuse les résultats.

Les agents recenseurs, habilités par la commune, commenceront à déposer les questionnaires à domicile à partir du 8 mars 1999. D'ores et déjà mardi de bien vouloir leur réservé un bon accueil. Ils seront porteur d'une carte officielle, ne vous laissez pas surprendre par des démarcheurs commerciaux qui quelquefois profitent d'occasions semblables pour entrer chez des personnes vulnérables.

Cette vaste opération est destinée à satisfaire deux objectifs :

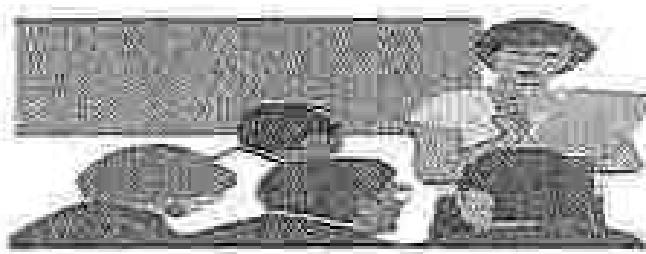
- ⇒ Dénombrer : la population d'une commune, d'un canton, d'un département évolue sans cesse. Ces chiffres sont indispensables à l'application courante de plus de 200 textes législatifs et réglementaires (organisation des élections, calcul de la dotation globale de fonctionnement, détermination des emplois communaux, etc.) L'INSEE s'attache à insister sur le fait que les informations recueillies servent uniquement à des statistiques et ne peuvent donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux. Tous les recenseurs sont tenus au secret professionnel sous peine de sanction.

⇒ Connaitre : la répartition de la population par sexe, âge, niveau d'études, emploi, activité professionnelle, modes de transport, composition des ménages et conditions de logement. Le recensement permet de faire le point sur les évolutions de la société, en comparant les résultats avec ceux du recensement précédent.

Le recensement est souvent source de nombreuses questions. Une campagne de communication et d'information sera lancée dès le mi-février. La télévision, la presse locale et des documents mis à votre disposition vous renseigneront.

Afin de mieux remplir vos formulaires, la mairie ouvrira des permanences exceptionnelles. On envisage d'établir un calendrier par demi-journées et par rues afin de vous aider durant la période concernée (du 5 mars à fin avril). Vous en serez informés par voie d'affichage et de courrier dans votre boîte à lettres.

Enfin, le recensement revêt un caractère réglementaire, il est obligatoire pour chacun et doit être réalisé dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à contacter la mairie pendant cette période. E.V.



LA LOI EUROPEENNE

Tout ce qui se décide à Bruxelles n'a pas force de loi. Selon le type de décision prise, les états membres sont plus ou moins tenus de modifier leur propre législation. Voici l'aventail des mesures susceptibles d'être adoptées.

Le règlement :

Il s'impose à tous les gouvernements et il est directement et immédiatement applicable dans le droit des états membres. La Commission et le Conseil des Ministres peuvent l'un et l'autre émettre des règlements.

La directive :

Généralement émise par le Conseil, c'est une loi qui s'impose aux Etats. Mais ceux-ci n'ont qu'une obligation de résultat. Chaque Etat est donc libre de choisir la méthode qui lui convient le mieux pour traduire la directive dans sa législation nationale.

La décision :

Elle s'impose de façon contraignante à tous ceux qu'elle concerne. Etats, entreprises ou individus, sans qu'une législation nationale soit nécessaire pour cela.

La recommandation :

Fais soit par la Commission, soit par le Conseil, elle n'a pas force de loi et nul n'est donc obligé de la suivre.



L'EUROPE, L'EURO et... nous...

Le 1^{er} janvier 1999 l'Euro sera la monnaie de l'Europe.



En 2002, l'Euro sera dans notre porte-monnaie. Vous tiendrez de l'argent en euros, vous libellerez vos chèques en euros... 6 mois plus tard toutes les monnaies européennes auront cessé d'exister. Vous serez obligatoirement les acteurs de la plus formidable mutation monétaire de l'Histoire.



L'EUROPE

Souvenez-vous ! Quelques étapes :

L'histoire de la construction européenne

Le 18 avril 1951 : à Paris, 6 pays décident de regrouper leur charbon et leur acier au sein de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Il s'agit de l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En 1957, ces mêmes pays signent à Rome le traité créant la Communauté Economique Européenne (CEE), dite aussi marché commun.

1958 : le Traité de Rome entre en vigueur.

1952 : Naissance de la PAC (politique agricole commune).

1^{er} juillet 1968 : Réalisation douanière entre les six.

1973 : l'Europe s'élargit avec l'entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni (après deux veto de la France).

13 mars 1979 : Crédation du SME (Système monétaire européen) et de l'Ecu.

juin 1979 : Premières élections du Parlement européen au suffrage universel direct.

1^{er} janvier 1981 : entrée de la Grèce dans la Communauté européenne.

1986 : Entrée du Portugal et de l'Espagne.

Février 1986 : Acte unique européen visant à la création d'un marché unique en Europe en 1993 : suppression des contrôles aux frontières pour les marchandises, les services et les capitaux. Dès lors, les compagnies d'assurances peuvent proposer leurs services dans tous les pays d'Europe, les étudiants voient leurs diplômes reconnus partout...

7 février 1992 : signature du traité de Maastricht qui prévoit notamment la création de l'Union Européenne.

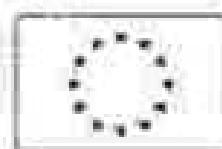
Janvier 1995 : Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

Décembre 1995 : Adoption du nom de l'euro pour la monnaie unique ; Choix du scénario de passage à l'euro.

1997 : Conseil européen d'Amsterdam consacré à la réforme des institutions pour permettre à l'Union Européenne de fonctionner à plus de 15 pays.

Les symboles de l'Europe

- Le drapeau européen : Bleu avec 12 étoiles d'or représentant les peuples de l'Europe. Le nombre d'étoiles ne dépend pas du nombre des Etats, il n'augmente donc pas lors des nouvelles adhésions. Ce drapeau a été adopté en 1955.
- L'hymne européen : « L'hymne à la joie » de Beethoven a été choisi en 1972. L'arrangement musical est d'Herbert von Karajan.
- Le passeport européen.
- La fête de l'Europe : le 9 mai. Date choisie en 1985 en souvenir de la déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950 pour proposer la création de la CECA.
- Le mot « Europe » signifie « visage large ». Il existe une légende : Europe était la fille, roi de Phénicie, fils de Poséidon et de l'Océanide Lluya. Un jour qu'Europe jouait au bord de la mer, Zeus l'aperçut, vit sa beauté et en tomba amoureux. Il se métamorphosa en taureau blanc, aux cornes dorées en croissant de lune. Puis il alla à la rencontre d'Europe. La jeune fille admira l'animal puis monta sur son dos. Zeus s'éloigna aussitôt vers les îles et transporta Europe en Crète. Le couple eut trois fils : Minos, Rhédamante et Sarpedon. Pour la remercier, Zeus offrit à Europe trois cadeaux : Tulus le robot, pour la protéger, un chien fabuleux et un épée de chasse infranchissable.



Les deux hommes qui ont fait l'Europe

Robert SCHUMAN: Né à Luxembourg en 1886, mort à Sacy-Chazelles en Moselle, en 1963. Député de Thionville de 1919 à 1940 puis de nouveau député de 1945 à 1952. Il est plusieurs fois ministre et Président du Conseil. Il joue un rôle primordial dans la création de la CECA. Il préside le Parlement Européen de 1958 à 1960 et en devient président d'honneur.

Jean MONNET: Né à Cognac en 1888. Mort à Bassches-sous-Guyonne en 1979. Fils d'un négociant de cognac, Jean Monnet est ministre du commerce du Gouvernement Provisoire du général de Gaulle (1944-1946). Il conçoit le plan Monnet de modernisation de l'économie française et devient le premier commissaire général au Plan. Il joue un rôle important dans la création de la CECA qu'il préside de 1952 à 1955.

Dans l'Europe, qui fait quoi ?

Le Conseil européen est constitué des chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres et du président de la Commission européenne. Il se réunit 2 fois par an au moins et fixe les grandes orientations communautaires.

Le Conseil des Ministres, appelé **Conseil de l'Union**, est chargé d'avancer les décisions de la Communauté. Il peut modifier ou rejeter. Il partage avec le Parlement les pouvoirs législatifs et budgétaires. Chaque gouvernement de la Communauté délègue au Conseil un ministre différent selon les questions abordées.

La Commission européenne siège à Bruxelles. Elle comprend 20 commissaires dont un président nommés pour 5 ans par les gouvernements des Etats membres. Elle seule peut proposer au Conseil de l'Union et au Parlement des mesures à prendre. Elle met en œuvre et contrôle l'application des décisions communautaires. Elle est gardienne des traités.

Le Parlement européen se réunit en session plénière à Strasbourg. Il compte 626 membres élus au suffrage universel direct tous les 5 ans depuis 1979. Il formule des avis sur les textes proposés par la Commission et peut proposer des modifications. Il peut renverser la Commission. Il a enfin un pouvoir de codécision en matière législative dans certains domaines avec le Conseil de l'Union. Il a un pouvoir de décision finale en matière budgétaire.

La Cour de Justice créée par le traité de Paris en 1951, devenue institution commune en 1957, est chargée de régler les différends au regard du traité.

— et les administrations françaises ???

L'Union Européenne est compétente dans de nombreux domaines : santé, infrastructures de transports et télécommunications, éducation, formation, protection des consommateurs, culture, industrie.

Avec un budget de plus de 500 milliards de Francs, l'Union peut aider les pays les moins riches à adapter leurs structures de production, aider au développement de certaines régions, soutenir l'agriculture etc. Elle peut aussi contrôler certaines politiques publiques comme les aides de l'Etat à une entreprise ou à un secteur.

Les administrations françaises doivent appliquer les décisions de l'Union Européenne. Elles sont tenues d'informer la Commission des projets qui risqueraient de modifier le fonctionnement du marché intérieur de l'Union. Pour préciser et harmoniser les positions françaises, un Comité interministériel a été créé. Il dépend du Premier Ministre. Le Secrétariat Général du Comité Interministériel (SGCI) couvre 18 secteurs : informatique, agriculture, pêche, affaires juridiques, transports, politique régionale, etc.

L'EURO

La marche vers l'euro

Elle comporte 3 étapes :

La première, achevée en 1993, a été marquée par la libération des mouvements de capitaux.

La deuxième s'achèvera le 1^{er} janvier 1999 avec la mise en place de l'euro comme monnaie unique, les autres monnaies restant utilisées du quotidien mais n'étant plus que des subdivisions de l'euro.

La troisième phase commencera le 1^{er} janvier 1999 avec l'arrivée de l'euro. Au plus tard en juin 2002, l'euro sera la monnaie commune des Etats participant à l'UEM et le franc, ainsi que les autres monnaies nationales des Etats participants, auront été retirés de la circulation.

Qu'est-ce que l'euro ?

L'euro est une monnaie. Elle sera métallique (les pièces), fiduciaire (les billets) et scripturale (inscrite sur les comptes bancaires). Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1999. L'euro sera subdivisé en 100 cents. Le terme « centime » pourra être employé dans le langage courant. Les contrats stipulés en francs ou en sous continueront à avoir cours. Ils seront simplement convertis en euros.

2002 pratique.

1^{er} janvier 2002 au plus tard : mise en circulation des euros sous forme de billets et pièces. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, le franc est progressivement retiré. Pendant ce temps, un double affichage permet de connaître le prix en francs et en euros.

Au 1^{er} juillet 2002 au plus tard : retrait total des pièces et billets en francs. L'euro est la seule monnaie en circulation. Les anciens billets sont détruits, les pièces fondues. Mais les billets en francs restent tout échangeables contre des euros pendant 10 ans. Il suffira de se rendre aux guichets de la Banque de France.

A quoi ça ressemble ?

Les pièces sont au nombre de 8 :

- ⌚ 1 cent (un centime d'euro, soit 0,01 centimes environ, selon le cours).
- ⌚ 2 cents
- ⌚ 5 cents
- ⌚ 10 cents
- ⌚ 20 cents
- ⌚ 50 cents (1/2 euro),
- ⌚ 1 euro
- ⌚ 2 euros



Les pièces de 1, 2 et 5 cents sont de couleur cuivre rouge.

Celles de 10, 20 et 50 cents de couleur jaune.

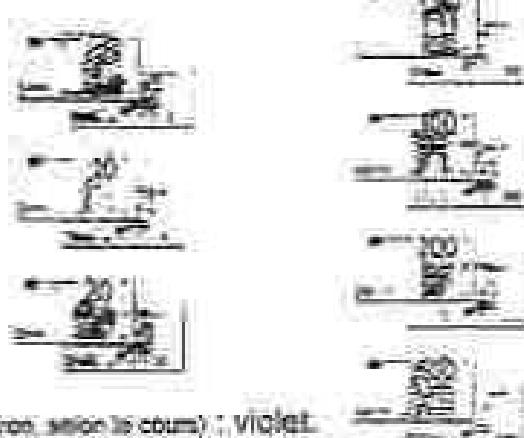
Celle d'1 euro : couronne jaune et cœur argenté

Celle de 2 euros : couronne argentée et cœur jaune.

Ces pièces seront de tailles différentes.

Les billets sont au nombre de 7.
Ils sont de formats et de couleurs différents.

- ⌚ Les billets de 5 euros sont gris
- ⌚ Ceux de 10 euros : rouge
- ⌚ Ceux de 20 euros : bleu
- ⌚ Ceux de 50 euros : orange
- ⌚ Ceux de 100 euros : vert
- ⌚ Ceux de 200 euros : jaune
- ⌚ Et enfin, ceux de 500 euros (soit 3 250 F environ, selon le cours) : violet.



Combien vaudra l'euro ?

La valeur de l'euro sera fixée définitivement le 1^{er} janvier 1999. Ce sont les gouvernements des Etats membres, réunis au Conseil des ministres de l'économie et des finances, qui décideront de cette valeur. Aujourd'hui, un euro vaudrait environ 8,50 F. Une voiture vendue 80 000 F vaudrait donc environ 12 500 euros.

Si dans la conversion, la somme en euro comprend plusieurs chiffres après la virgule, on arrondira. Un timbre à 3 F serait vendu 0,481 euro, arrondi à 0,48 soit 48 cents. L'arrondi est au-dessus lorsque le 3^e chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5. Un gâteau qui coûte actuellement 8,50 F vaudrait $8,5 \cdot 0,8 = 1,30$ euro arrondi à 1,31 euro. À moins que le boulanger ne choisisse le chiffre plus net de 1 euro et 30 cents pour des raisons commerciales.

Le double affichage des prix chez les commerçants, en francs et en euros, vous aidera à vous y retrouver.

0,61 € 4 F	0,71 € 5,80 F	0,83 € 5,50 F	0,73 € 5,80 F	0,70 € 5,60 F	6,36 € 52 F	0,91 € 6 F



Les pièces sont au nombre de 8 :

- ⇒ 1 cent (on sent l'odeur d'eau, soit 6,3 centimes environ, selon le taux).
- ⇒ 2 cents
- ⇒ 5 cents
- ⇒ 10 cents
- ⇒ 20 cents
- ⇒ 50 cents (1/2 euro),
- ⇒ 1 euro
- ⇒ 2 euros

Les pièces de 1, 2 et 5 cents sont de couleur cuivre rouge.

Celles de 10, 20 et 50 cents de couleur jaune.

Celle d'1 euro : couronne jaune et cœur argenté.

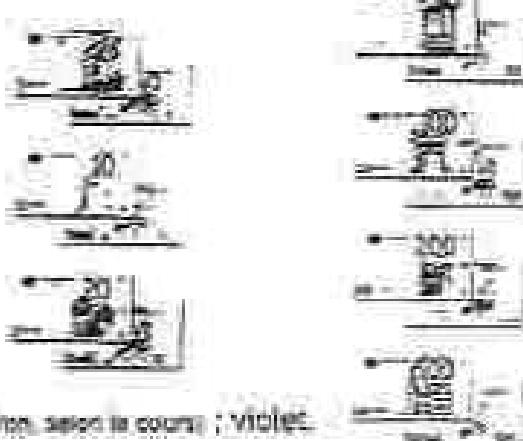
Celle de 2 euros : couronne argentée et cœur jaune.

Ces pièces seront de taille différentes.

Les billets sont au nombre de 7.

Ils sont de formats et de couleurs différents.

- ⇒ Les billets de 5 euros sont gris
- ⇒ Ceux de 10 euros : rouge
- ⇒ Ceux de 20 euros : bleu
- ⇒ Ceux de 50 euros : orange
- ⇒ Ceux de 100 euros : vert
- ⇒ Ceux de 200 euros : jaune
- ⇒ et enfin, ceux de 500 euros (petit 2 250 F amical, avec la croix) : violet.



Combien vaudra l'euro ?

La valeur de l'euro sera fixée définitivement le 1^{er} janvier 1999. Ce sont les gouvernements des Etats membres, réunis au Conseil des ministres de l'économie et des finances, qui déclineront de cette valeur. Aujourd'hui, un euro vaudrait environ 8,30 F. Une voiture vendue 80 000 F vaudrait donc environ 12 500 euros.

Si dans la conversion, la somme en euro comprend plusieurs chiffres après la virgule, on arrondira. Un timbre à 3 F serait vendu 0,461 euro, arrondi à 0,46 soit 46 cents. L'arrondi est au-dessus lorsque le 3^e chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5. Un gâteau qui coûte actuellement 6,50 F vaudrait $6,5 : 8,3 = 1,307$ euro arrondi à 1,31 euro, à moins que le boulanger ne choisisse le chiffre plus bas de 1 euro et 30 cents pour des raisons commerciales.

Le double affichage des prix chez les commerçants, en francs et en euros, vous aidera à vous y retrouver.

0,61 € 6 F	0,73 € 7,30 F	0,83 € 8,30 F	0,73 € 7,30 F	0,70 € 7,00 F	6,38 € 63 F	0,91 € 9 F

Qui émettra l'euro ?

C'est la Banque Centrale Européenne, indépendante des gouvernements, qui dirigera la politique monétaire et gérera les réserves de change. La BCE succédera le 1^{er} janvier 1999 à l'actuel Institut Monétaire Européen (IME) et sera installée à Francfort.

Qui aura l'euro ?

Le choix des pays : Pour éviter des décalages trop grands entre les pays de l'Union et assurer la solidité de la monnaie unique, des règles de bonne gestion ont été fixées aux différents pays qui veulent participer à l'euro. Ce sont les « critères de convergences » : éviter les déficits publics excessifs, limiter l'inflation, avoir des taux d'intérêt à long terme réduits (ce qui est en fait un critère de crédibilité puisque ces taux sont fixés librement par les marchés), avoir une monnaie qui respecte les marges de fluctuations du SME. C'est en fonction de ces critères que les Etats ont été choisis par le Conseil européen au printemps 1996.

En fait, presque tous les pays vont participer à l'Euro sauf :

- la Grèce qui ne peut pas respecter les critères de convergences,
- le Royaume-Uni et le Danemark (n'échérant pas à l'UEM) et qui préfèrent constater les résultats des autres pays,
- enfin la Suède préférant suivre les idées des deux pays énoncées ci-dessus.

Les Etats qui bénéficieront de la monnaie unique (on les qualifie de « in ») devront continuer à suivre des règles de bonne gestion économique et budgétaire pour préserver la stabilité de l'euro. C'est le Pacte de stabilité et de croissance. Les Etats qui ne respecteront pas ces règles, par exemple en dépassant les limites prévues du déficit public, pourraient se voir infliger des amendes.

Les Etats qui ne peuvent entrer dans la monnaie unique le 1er janvier 1999 (on les qualifie de « pré ins ») ne sont pas définitivement écartés, ils pourront se représenter lorsque leur situation économique le permettra. En attendant, leurs monnaies peuvent être liées à l'euro par un système de change dit « SME ls » avec des marges de fluctuations maximales de 15% centrées sur l'euro. Ils sont également soumis à la discipline budgétaire du pacte de stabilité et de croissance mais ne reçoivent pas de sanction financière.

Le Royaume-Uni et le Danemark ont négocié des clauses spéciales, qui leur permettent de ne décider qu'à la dernière minute, ou ultérieurement, de leur participation à la monnaie unique.

Les effets attendus du passage à l'euro

La mise en place d'une monnaie unique en Europe a quatre objectifs :

- Améliorer le fonctionnement du marché unique en supprimant les frais de changes entre les monnaies. L'économie réalisée sera de 120 à 180 milliards de francs par an rien qu'en coût de transaction.

- Imposer l'euro comme nouvelle monnaie d'échange et de réserve au niveau mondial. L'Union européenne représente aujourd'hui le plus fort produit intérieur brut mondial (8535 milliards de dollars contre 7263 pour les Etats-Unis). L'euro accédera donc au rang de monnaie internationale, confortant ainsi le rôle de l'Europe dans le concert monétaire international et pourra concurrencer le dollar. L'euro contribuera ainsi au rééquilibrage du système monétaire international et permettra d'attirer des capitaux supplémentaires en Europe;
- Favoriser l'investissement : une monnaie stable permet des taux d'intérêt plus bas, donc des crédits plus accessibles aux entreprises. Les entreprises mondiales pourront aussi être tentées d'investir dans une zone économique et monétaire stable. On en espère un développement de l'emploi.
- Affirmer l'Union Européenne par un symbole majeur : la monnaie.

L'arrivée de l'euro aura des conséquences

- Pour les entreprises :
 - fin des frais et des risques de change, des frais d'adaptation informatique, des documents, du matériel (caisses...), une concurrence plus ouverte car les prix seront affichés dans une même monnaie, donc directement comparables entre pays.
- Pour les administrations :
 - Modification des textes législatifs, adaptation des outils informatiques, information des usagers sur le basculement à la monnaie unique.

Ce que ça va changer

La mise en place de l'euro demandera aux usagers un certain temps d'adaptation. Mais elle devrait apporter une clarification et une ouverture des échanges au sein de l'Union européenne.

Trois domaines sont particulièrement concernés.

1. Finances :

- Chacun aura la possibilité de transférer des fonds très facilement et à moindres frais qu'aujourd'hui vers d'autres pays de la zone euro.
- Les commissions de change que doivent aujourd'hui supporter les voyageurs se rendant dans un des pays partenaires de la zone euro seront supprimées.
- Les administrations auront la capacité technique de recevoir des recettes en euros, par exemple le paiement de l'impôt par tous les moyens (chèques, TIP, mensualisation, cartes bancaires); à partir du 1^{er} janvier 1999. Il sera donc possible pour les particuliers et les entreprises de payer leurs impôts et leurs cotisations sociales en euros à partir de cette date.

2. Achats :

- Vous pourrez mieux comparer les prix d'un même produit dans différents pays européens.

- Les entreprises trouveront plus facilement de nouveaux fournisseurs en Europe. Cela aura pour conséquence l'arrivée sur le marché de nouveaux produits.
- Les PME diversifieront leurs sources de financement et établiront plus facilement des alliances avec les entreprises européennes. Cele pourra générer de nouvelles données commerciales et une concurrence accrue.
- Entre 1999 et 2002, attention à ne pas confondre ses chèques en euros et ses chèques en francs. Un repère visual et/ou magnétique indiquera si le chèque est en euro.
- On pourra payer avec la carte bleue en euros dès le 1^{er} janvier 1999, à condition que le commerçant l'accepte et qu'il soit notamment équipé pour cela. Une seule carte permettra de régler en francs et en euros.

2. Impôts :

- Les administrations auront la capacité technique de recevoir des recettes en euros, par exemple le paiement de l'impôt, par tous les moyens (chèques, TIP, mensualisation, cartes bancaires) à partir du 1^{er} janvier 1999. Il sera donc possible pour les particuliers et les entreprises de payer leurs impôts et leurs cotisations sociales en euros à partir de cette date. E.V.

LA LISTE ELECTORALE



Chaque année l'INSEE transmet à chaque mairie la liste nominative des jeunes susceptibles de bénéficier de l'inscription d'office des personnes âgées de 18 ans.

Désormais les jeunes de nationalité française qui ont 18 ans depuis la dernière clôture des listes électorales sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel.

S'agissant de la révision annuelle de la liste électorale, cet âge doit être calculé à la date de la clôture de liste, c'est-à-dire le dernier jour de février. Lorsqu'une personne est née un 29 février, on admettra qu'elle a atteint dix-huit ans à l'expiration de la journée du 28 février.

La liste électorale est permanente. Elle fait l'objet d'une révision annuelle par une commission administrative composée du maire (ou de son représentant), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, et d'un délégué choisi par le président du Tribunal de Grande Instance. Elle peut se réunir à partir du 1^{er} septembre jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre.

Ses fonctions : Elle statue sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues à la mairie et constate les demandes de changement d'adresse. Elle examine la liste nominative transmise par l'INSEE et procède aux inscriptions d'office lorsque

les conditions requises par la loi sont remplies. Elle ouvre les plus déchirées contenant les cartes qui n'ont pu être remises à leurs titulaires à l'occasion d'un scrutin intervenu depuis la dernière révision. Elle s'assure que les personnes inscrites ont conservé le droit de figurer sur la liste électorale, et procède, le cas échéant, à des radiations d'office.

Les demandes d'inscription sont recevables à la Mairie pendant toute la année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre.

La mairie reçoit les demandes mais n'a pas qualité pour en apprécier le bien fondé. Cet examen relève exclusivement de la Commission Administrative compétente.

Les dossiers de demande d'inscription doivent faire l'objet de pièces justificatives prouvant :

- l'identité du demandeur
- la nationalité française
- et l'attaché du demandeur avec la circonscription du bureau de vote (domicile, résidence ou qualité de contribuable) ... fournir facture EDF par exemple...

Attention : L'avis d'inscription établi par l'électeur qui change de commune d'inscription vaut demande de radiation de la liste électorale de l'ancienne commune. Il n'a donc pas à s'occuper personnellement de sa radiation auprès de son ancienne commune.

Le dernier jour de février, la Commission Administrative opère toutes les rectifications. Elle retranche le nom des électeurs dont le décès est survenu dans la commune depuis la publication du tableau rectifié et arrête définitivement la liste électorale.

L'électeur radié par erreur a la faculté de saisir le juge d'instance et éventuellement la Cour de cassation pour effectuer son recours. L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire. E.V.

ELLE EST GRATUITE

QUOI ???

LA CARTE D'IDENTITE, Bien sûr !

La nouvelle carte nationale d'identité sécurisée (CNI) évolue. Son apparition a déjà été évoquée dans un dernier bulletin municipal, mais depuis le 1^{er} septembre 1998, elle est gratuite. En effet, chacun peut la demander sous réserve de pièces justificatives à produire, mais sans avoir de frais de timbre fiscal.

Mais tout de même, il faut savoir que les services préfectoraux ne prennent pas en considération les demandes de CNI si votre ancienne carte cartonnée est toujours d'actualité (son existence légale est de 10 ans à compter de sa date de délivrance).

Par contre si elle est périmée, ou si vous n'en avez pas, il convient de faire renouveler votre demande par la mairie, ce qui implique de tous les intéressés doivent se déplacer. Chaque individu demandeur, y compris les mineurs, doivent obligatoirement apposer l'empreinte de leur index gauche sur leur dossier.

Outre le formulaire de demande à signer, il convient de produire les pièces suivantes :

extrait d'acte de naissance avec filiation complète à demander à votre mairie de lieu de naissance (si vous êtes français) ; ou à la sous-direction de l'état civil du Ministère des Affaires Etrangères - 44941 Nantes cedex (si vous êtes né à l'étranger)

Ou livret de famille du demandeur ou de ses parents

deux photos d'identité de face, récentes et identiques, format 3,5 x 4,5, sur fond clair sans motif.

ainsi que deux justificatifs récents de domicile (facture EDF..., quittance de loyer...).

Ces nouvelles cartes sont générées par un fichier central dans un but de sécurité.



Si une modification d'ordre d'état civil doit être portée, il faut renouveler une demande comme expliqué ci-dessus, en rendant l'ancienne carte sécurisée et en apportant les pièces justificatives probantes d'état civil.

En cas de renouvellement, vous aurez moins de contraintes. Il faut simplement remplir le formulaire de demande de renouvellement, donner deux photos, rendre l'ancienne carte, et prouver son domicile par deux justificatifs.

Enfin, il convient de préciser que la C.N.I. a été instituée à seule fin de certifier l'identité et la nationalité française de son titulaire, elle est délivrée sans condition d'âge. E.V.

LE PASSEPORT EUROPEEN

*

Il dure moins longtemps (5 ans) et coûte 400 F en timbre fiscal.

Il faut fournir les mêmes documents que pour une première demande de CNI (ET soit votre carte d'identité actuelle à la place du livret de famille OU de l'extrait d'acte de naissance).

Pour inscrire votre (vos) enfant(s) sur votre passeport, il convient de produire deux photos d'identité de l'enfant, présenter le livret de famille pour en connaître la date et le lieu de délivrance.

Les passeports, eux, ne font pas l'objet d'un fichier national et sont réalisés sur place à la Préfecture.

IL FAUT COMPTER UNE QUINZAINE DE JOURS pour obtenir votre document. N'attendez pas la veille de votre départ pour le faire réaliser ! E.V.

LES FICHES D'ETAT CIVIL

Un détail qui a son importance : les fiches d'état civil n'ont pas de durée limite de validité. Le décret n° du 22 mars 1972 qui a institué la fiche d'état civil n'a pas prévu de durée limite de validité de celle-ci. Une telle limitation ne se justifierait en effet que par souci d'éviter l'utilisation d'informations inexactes ou périmées. Or, ces fiches donnent lieu à une double certification :

lors de leur établissement, l'agent habilité certifie la conformité des renseignements qu'il porte sur la fiche avec les indications précises dans les documents produits par le demandeur, à savoir le livret de famille tenu à jour, l'extrait d'acte de naissance ou la carte nationale d'identité en cours de validité ;

en outre, l'intéressé concerné par la fiche certifie sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements qui y sont portés et la signe ; en produisant une fiche contenant des renseignements périmés, il contreviendrait donc à sa certification. Dans ces conditions, il ne paraît pas nécessaire de fixer une limite de validité propre au document constitué par la fiche d'état civil.

Certains organismes méconnaissent donc cette règle, car la plupart d'entre eux demandent une fiche de moins de trois mois. Vous pouvez donc argumenter votre réponse en leur précisant cette réponse ministérielle sur la durée de validité d'une fiche d'état civil (J.O. - O.E. A.N. du 28/93) E.V.

Rappel des activités du C.C.L.

Foot-ball : Entente Pogny-Oney-La Chaussee - Minimes, cadets, débutants, pupilles ou benjamins.

* Responsables : J.P. BRIGNOLI, G. LEBONVALLET, Christophe CHAOMLEFFEL et Mickael BOVAY.

Atelier peinture : ouvert tous les mardis de 20 h à 22 h

* Responsable : Mathilde PETIT.

Club des Loisirs : nos aînés se retrouvent le vendredi de 14 h à 16 h pour jouer aux cartes ou au scrabble.

* Responsables : J. BORDOGNA, M. FRAY, S. OPPICI

Bibliothèque : prêt gratuit de livres divers plus d'un millier de titres.
Ouverture : le Vendredi de 17 h 45 à 18 h 15.

* Responsable : H. AUBOURG.

Location de la salle des fêtes :

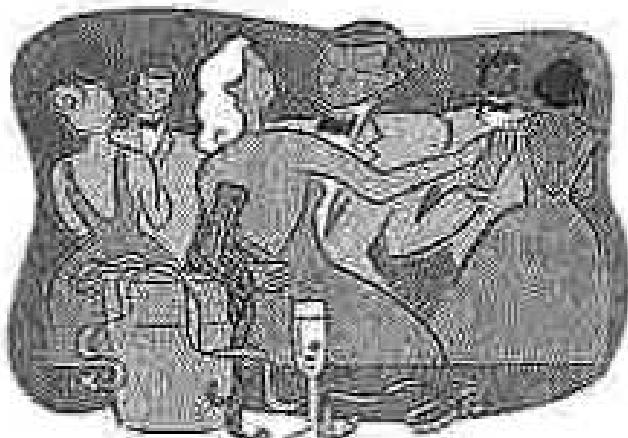
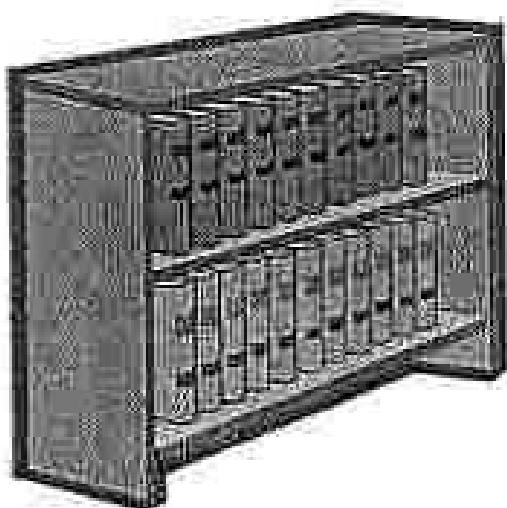
Tarifs	Habitants d'Omey	Extérieurs
Vin d'honneur + boum	100 F	300 F
Location d'une journée (repas)	300 F	900 F

Caution de 700 F demandée lors de la remise des clés.

* Responsable : M. XAXO-BUIGUES

Réervation auprès de M. XAXO-BUIGUES

Réunions du conseil municipal : elles ont lieu le vendredi à 20 h 30 et sont publiques. Bienvenue à toutes et tous.



BLOC-NOTES

★

Manifestations prévues en 1999 :

L'Assemblée Générale du C.G.L. ne s'étant pas encore réunie, certaines dates de manifestations restent à préciser.

. Voyage des Jeunes :



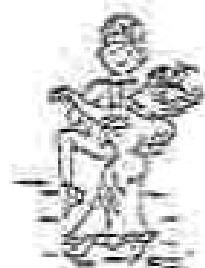
. Galerie des Rois :

. Concours de belote :

. Loto des Ecoles : 28 février 1999 à Saint-Germain-la-Ville

. Carnaval des Ecoles : 15 Mars 1999

. Thé Dansant : 14 Mars 1999



. Journée du cyclisme : 1^{er} Mai 1999



. Rassemblement cantonal des Anciens Combattants : 6 Mai 1999



. Rallye automobile :



. Elections Européennes : 13 Juin 1999

. Fête des Ecoles : 19 Juin 1999

. Repas des « Anciens » : dimanche 4 Juillet 1999

. Manifestations à l'échelon du village : 14 juillet 1999

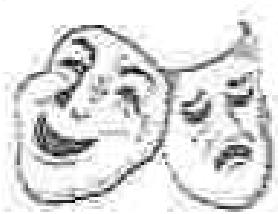
. Fête patronale : 25-26 Septembre 1999



. Fête d'Halloween : 30 octobre 1999

. Diner dansant : 6 Novembre 1999

NOS JOIES ET NOS PEINES



NAISSANCES :

GAUVAIN Anselme : 19 Mai 1998
NICAISE Mélissa : 11 Septembre 1998



MARIAGES :

RAMOS Valérie avec GRAND Arnaud : 13/06/1998
FRAY Annabelle avec CHAUDEL Olivier : 22/08/1998

TRANSCRIPTIONS DE DECES :

DELLAPINA Albert (transfert) : 15/08/1998
LEGER Denis (transfert) : 04/07/1998
RENONCOURT Jean-Claude : 19/11/1998



NOUVEAUX ARRIVANTS :

Mme BONHOMME Stéphanie
M. & Mme COLUMEAU
Famille ILLYG Jean-Marc et PIERRE Séverine
M. & Mme PACHE-EBERLIN Didier et Françoise
M. & Mme PONCELET



A toutes ces familles, nous leur souhaitons la bienvenue.

DEPARTS :

Famille BONTEMPELLI
Famille GAUGUIN

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE: 03 26 87 74 44

CENTRE ANTI- POISON REIMS : 03 26 86 26 86

HOPITAL Châlons : 03 26 69 60 60

MEDECINS :

• Dr OPOCZYNSKI : 03 26 67 70 46

• Dr KLEIN et

• Dr WEISS : 03 26 72 94 76

• Dr PEROTIN : 03 26 67 71 20

INFIRMIERES :

Mairy : 03 26 65 53 49

Saint-Amand-s-Fion : 03 26 73 91 73

PRESBYTERE : 03 26 68 04 62

EDF Dépannage : 03 26 74 51 28

CGE - Eau : 03 26 74 12 77

MAIRIE : 03 26 67 71 68

Ouverte le Mercredi de 18 h à 19 h

le Vendredi de 11 h à 12 h

Télécopie : 03 26 67 71 68

ECOLE MATERNELLE : 03 26 67 72 59

SALLE DES FETES : 03 26 67 76 76

1999

January

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

February

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

March

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

April

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

May

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

June

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

July

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

August

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

September

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

October

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

November

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

December

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----